



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME C2D « CAPITALES REGIONALES »
CELLULE CENTRALE DE SUIVI



DOSSIER DE PRE-QUALIFICATION
N°...../APQ/MINHDU/SG/C2D-CR/CCS/2017 du

.....

**pour la passation des marchés des travaux de construction et de
réhabilitation des Infrastructures de Voirie et de Drainage dans les villes
de Bafoussam, Bertoua et Garoua
dans le cadre du Programme C2D - Urbain «Capitales Régionales»**

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain

FINANCEMENT :

- Convention CCM1274-02-N du 03 juillet 2015 portant crédit AFD
- Convention CCM1274-01-M du 24 novembre 2014 portant affectation de la subvention C2D

Décembre 2017

Table des Matières

PREMIÈRE PARTIE – Procédures de Pré-qualification.....	2
Section I. Instructions aux Candidats.....	3
Section II. Fiche des Données de la Pré-qualification	14
Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification.....	16
Section IV. Formulaire de Candidature.....	24
Section V. Critères d’Eligibilité.....	49
Section VI. Règles de l’AFD en matière de Fraude et Corruption – Responsabilité Environnementale et Sociale.....	51
DEUXIÈME PARTIE – Spécifications des Travaux.....	53
Section VII. Étendue des Travaux	53

PREMIÈRE PARTIE – Procédures de Pré-qualification

Section I. Instructions aux Candidats

Liste des Clauses

A. Généralités.....	5
1. Étendue du Marché	5
2. Origine des fonds	5
3. Fraude et corruption.....	5
4. Candidats éligibles	5
5. Éligibilité.....	7
B. Contenu du Document de Pré-qualification.....	7
6. Sections du Document de Pré-qualification.....	7
7. Eclaircissements du Document de Pré-qualification	7
8. Modification du Document de Pré-qualification	8
C. Préparation des Dossiers de Candidature.....	8
9. Coût des Dossiers de Candidature	8
10. Langue du Dossier de Candidature	8
11. Documents constitutifs du Dossier de Candidature	9
12. Fiche de soumission de Candidature.....	9
13. Documents établissant l'éligibilité du Candidat	9
14. Documents établissant les qualifications du Candidat.....	9
15. Signature du Dossier de Candidature et nombre d'exemplaires	9
D. Dépôt des Dossiers de Candidature	10
16. Cachetage et Marquage des Dossiers de Candidature	10
17. Date limite de Dépôt des Dossiers de Candidature.....	10
18. Dossiers de Candidature hors Délais	10
19. Ouverture des Dossiers de Candidature	10
E. Procédures d'Evaluation des Dossiers de Candidature	10
20. Confidentialité.....	11
21. Éclaircissements concernant les Dossiers de Candidature.....	11
22. Conformité des Dossiers de Candidature.....	11
23. Préférence nationale.....	11

24.	Sous-traitants.....	12
F.	Evaluation des Dossiers de Candidature et Pré-qualification des Candidats.....	12
25.	Evaluation des Dossiers de Candidature.....	12
26.	Droit du Maître d’Ouvrage de rejeter tous les Dossiers de Candidature	12
27.	Pré-qualification des Candidats	12
28.	Avis de Pré-qualification	13
29.	Avis d’Appel d’Offres	13
30.	Modifications des Qualifications des Candidats.....	13

Section I. Instructions aux Candidats (IAC)

A. Généralités

- 1. Étendue du Marché**
 - 1.1. Dans le cadre de l’Avis de Pré-qualification référencé dans la Section II, Fiche des données de la pré-qualification (FDP), le Maître d’Ouvrage dont le nom figure dans la FDP, publie le présent Document de Pré-qualification (DP) à l’attention des Candidats qui souhaitent soumettre une offre pour les travaux décrits dans la Section VII, Étendue des travaux. Le nombre de marchés de même que le titre et le numéro d’identification de chaque marché et le numéro d’Appel d’offres international (AOI) qui correspondent à cette pré-qualification figurent dans la FDP.
- 2. Origine des fonds**
 - 2.1. Le Maître d’Ouvrage a sollicité ou obtenu un financement (ci-après dénommé « le financement ») de l’Agence AFD) en vue de financer le projet indiqué dans la FDP. Le Maître d’Ouvrage se propose d’utiliser une partie du financement pour effectuer les paiements autorisés au titre du Marché objet de l’appel d’offres pour lequel la présente pré-qualification est publiée.
- 3. Fraude et corruption**
 - 3.1. L’AFD demande que les règles relatives aux pratiques de fraude et corruption telles qu’elles figurent à la Section VI soient appliquées.
 - 3.2. Aux fins d’application de ces règles, les Candidats (y compris leurs sous-traitants) devront faire en sorte que l’AFD et ses agents puissent examiner les comptes, pièces comptables, relevés et autres documents relatifs aux demandes de candidature, soumissions des offres (en cas de pré-qualification), et à l’exécution du marché (en cas d’attribution) et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l’AFD.
- 4. Candidats éligibles**
 - 4.1. Un Candidat est une entité juridique privée ou publique, ou une entité juridique gouvernementale soumise aux dispositions de la Clause 4.3 des IAC, ou toute association entre ces entités, notamment sous forme d’un Groupement d’entreprises (GE), et qui entendent officiellement (établi par une lettre d’intention) signer un accord ou qui sont déjà partie d’un tel accord. Dans le cas d’un GE, toutes les parties seront solidairement et conjointement responsables pour l’exécution du Marché. Le GE désignera un représentant autorisé à qui sera confiée l’autorité de conduire les affaires pour et au nom de tous les membres du groupement durant la phase de pré-qualification, d’appel d’offres (en cas de soumission d’offre par le GE) et pendant l’exécution du Marché (en cas d’attribution au GE). Sauf mention contraire dans la FDP, le nombre de partenaires au sein d’un GE ne sera pas limité.
 - 4.2. Un Candidat est autorisé à soumettre plusieurs candidatures pour une pré-qualification à titre individuel, à titre de partenaire d’un GE ou comme sous-traitant. En revanche, s’il est pré-qualifié, il ne pourra soumettre qu’une seule offre dans le cadre du processus d’appel d’offres, que ce soit individuellement à titre de Candidat ou à titre de partenaire d’un

Groupement d'entreprises. Un sous-traitant peut participer à plus d'un appel d'offres mais uniquement à titre de sous-traitant. Si un Candidat soumet ou participe ultérieurement à plusieurs offres, toutes les propositions auxquelles il aura participé seront rejetées.

- 4.3. Les critères d'éligibilité de l'AFD pour une pré-qualification sont exposés en Section V – Critères d'éligibilité.
- 4.4 Les Candidats ne peuvent être en situation de conflit d'intérêt et ceux dont il est déterminé qu'ils sont dans une telle situation seront disqualifiés. Sont considérés comme pouvant avoir un tel conflit avec l'un ou plusieurs intervenants au processus d'Appel d'Offres les Candidats dans les situations suivantes:
- a) Les Candidats placés sous le contrôle de la même entreprise ;
 - b) Les Candidats qui reçoivent directement ou indirectement des subventions l'un de l'autre ;
 - c) Les Candidats qui ont le même représentant légal dans le cadre de la présente Pré-qualification ;
 - d) Les Candidats qui entretiennent entre eux directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, des contacts leur permettant d'avoir accès aux informations contenues dans leurs Candidatures ou de les influencer ou d'influencer les décisions du Maître de l'Ouvrage au sujet de cette Pré-qualification ;
 - e) Les Candidats ou l'une des firmes auxquelles ils sont affiliés qui ont fourni des services de conseil pour la préparation des spécifications, plans, calculs et autres documents pour les travaux qui font l'objet de la présente Pré-qualification ; ou
 - f) Le Candidat qui a lui-même, ou l'une des firmes auxquelles il est affilié, a été recruté ou doit l'être par le Maître de l'Ouvrage, pour effectuer la supervision ou le contrôle des Travaux dans le cadre du Marché.
 - g) Les Candidats qui entretiennent une étroite relation d'affaires ou de famille avec un membre du personnel du Maître de l'Ouvrage (ou du personnel de l'entité d'exécution du Projet ou d'un bénéficiaire d'une partie des fonds) : i) qui intervient directement ou indirectement dans la préparation du Document de Pré-qualification ou des Spécifications du Marché, et/ou dans le processus d'évaluation des Offres ; ou ii) qui pourrait intervenir dans l'exécution ou la supervision de ce même Marché, sauf si le conflit qui découle de cette relation a été réglé d'une manière satisfaisante pour l'AFD pendant le processus de sélection et l'exécution du Marché.
- 4.5 Les Candidats ne devront pas faire l'objet d'une exclusion temporaire au titre d'une Déclaration de garantie de soumission.
- 4.6 Les Candidats et toutes les Parties qui le constituent devront fournir les pièces que le Maître d'Ouvrage peut raisonnablement demander, établissant

à la satisfaction du Maître d’Ouvrage qu’ils continuent d’être admis à participer.

- 5. Eligibilité** 5.1. Sous réserve des dispositions figurant à la Section V - Critères d’éligibilité, tous les matériaux, matériels, équipements et services faisant l’objet du présent marché et financés par l’AFD peuvent provenir de tout pays et les dépenses pour les besoins du Marché seront limitées à de tels matériaux, matériels, équipements et services.

B. Contenu du Document de Pré-qualification

- 6. Sections du Document de Pré-qualification** 6.1. Le Document de Pré-qualification des Candidats est composé d’une première et d’une deuxième parties qui comprennent toutes les sections indiquées ci-après et auxquelles doivent être ajoutés tous les Addenda publiés en application de la Clause 8 des IAC.

PREMIÈRE PARTIE Procédures de pré-qualification

- Section I. Instructions aux Candidats (IAC)
- Section II. Fiche des Données de la Pré-qualification (FDP)
- Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification
- Section IV. Formulaire de Candidature
- Section V. Critères d’Eligibilité
- Section VI. Règles de l’AFD en matière de Fraude et Corruption - Responsabilité Environnementale et Sociale

DEUXIÈME PARTIE Spécifications des Travaux

- Section VII. Étendue des Travaux

- 6.2. Le Maître d’Ouvrage ne sera en aucun cas responsable de l’exhaustivité du Document de Pré-qualification et de ses addenda, réponses aux demandes de clarification, sauf si lesdits documents ont été communiqués directement par le Maître d’Ouvrage. En cas de contradiction, les documents directement issus par le Maître d’Ouvrage auront précedence.
- 6.3. Les Candidats doivent examiner l’ensemble des instructions, formulaires et conditions du Document de Pré-qualification et fournir tous les renseignements ou toute la documentation demandés par le Document de Pré-qualification.
- 7. Eclaircissements du Document de Pré-qualification** 7.1. Un Candidat éventuel qui désire des éclaircissements sur le Document de Pré-qualification peut en faire la demande par écrit au Maître d’Ouvrage à l’adresse du Maître d’Ouvrage indiquée dans la FDP. Le Maître d’Ouvrage répondra par écrit à toute demande d’éclaircissements à condition que la demande soit reçue au plus tard quatorze (14) jours avant la date limite de dépôt des candidatures. Une copie de la réponse du Maître d’Ouvrage, indiquant la question posée mais sans mention de l’auteur, sera adressée par le Maître d’Ouvrage à tous les Candidats qui ont reçu le Document de Pré-qualification directement du Maître d’Ouvrage. Si la FDP le prévoit, le

Maître d’Ouvrage publiera également sa réponse sur la page Web identifiée dans la FTP. Le Maître d’Ouvrage apportera toute modification du Document de Pré-qualification qu’il jugera nécessaire suite à la demande d’éclaircissements, en appliquant la procédure décrite à la Clause 8 des IAC et conformément aux dispositions de la Clause 17.2 des IAC.

- 8. Modification du Document de Pré-qualification**
- 8.1. Le Maître d’Ouvrage peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des candidatures, modifier le Document de Pré-qualification en publiant un addendum.
- 8.2. Tout addendum publié fait partie du Document de Pré-qualification et sera communiqué par écrit à tous ceux qui auront reçu le Document de Pré-qualification directement du Maître d’Ouvrage. Le Maître d’Ouvrage publiera immédiatement l’addendum sur la page Web identifiée dans la FTP.
- 8.3. Afin de donner aux Candidats éventuels un délai raisonnable pour la prise en compte d’un addendum dans la préparation de leur candidature, le Maître d’Ouvrage pourra, à sa discrétion, reporter la date limite de dépôt des candidatures conformément aux dispositions de l’article 17.2 des IAC.

C. Préparation des Dossiers de Candidature

- 9. Coût des Dossiers de Candidature**
- 9.1. Le Candidat assumera la totalité des coûts associés à la préparation et à la soumission de sa candidature. Le Maître d’Ouvrage ne sera en aucun cas responsable ou tenu de couvrir ces coûts, quelle que soit la manière dont se déroule le processus de pré-qualification ou quels qu’en soient ses résultats.
- 10. Langue du Dossier de Candidature**
- 10.1. Le Dossier de Candidature (DDC), de même que l’ensemble de la correspondance et des documents concernant la pré-qualification échangés entre le Candidat et le Maître d’Ouvrage, seront rédigés dans la langue spécifiée dans la FDP. Les documents complémentaires et les imprimés qui font partie du Dossier de Candidature peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d’être accompagnés d’une traduction exacte des passages pertinents dans la langue spécifiée dans la FDP, auquel cas, aux fins d’interprétation du Dossier de Candidature, la traduction fera foi.

- 11. Documents constitutifs du Dossier de Candidature**
- 11.1. Le DDC comprendra les documents suivants :
- 11.1.1. La fiche de soumission de la candidature, la Déclaration d'Intégrité dûment signée, conformément aux Clauses 12 et 13 des IAC et les Formulaires de Candidatures complétés de la Section IV, Formulaires de Candidatures ;
 - 11.1.2. les pièces justificatives établissant que le Candidat est admis à être pré-qualifié, conformément aux dispositions de la Clause 13 des IAC ;
 - 11.1.3. les pièces justificatives établissant que le Candidat est qualifié conformément aux dispositions de la Clause 14 des IAC; et
 - 11.1.4. tout autre document requis tel que spécifié dans la FDP.
- 11.2. Le Candidat fournira dans sa fiche de soumission les informations relatives aux commissions et indemnités versées en relation avec sa candidature.
- 12. Fiche de soumission de Candidature**
- 12.1. Le Candidat doit préparer une Fiche de soumission de candidature à l'aide du formulaire fourni dans la Section IV, Formulaires de candidature. Ce Formulaire doit être complété sans modification de son format.
- 13. Documents établissant l'éligibilité du Candidat**
- 13.1. Pour établir son éligibilité conformément aux dispositions de la Clause 4 des IAC, le Candidat doit compléter et signer la Déclaration d'Intégrité, d'Éligibilité et de Responsabilité Environnementale et Sociale à l'aide du formulaire fourni en Section IV sans apporter de modification au texte, et fournir les pièces jointes requises aux formulaires ELI 1.1 et 1.2 qui figurent dans la Section IV, Formulaires de candidature.
- 14. Documents établissant les qualifications du Candidat**
- 14.1. Pour établir qu'il a les qualifications nécessaires pour exécuter le marché en vertu de la Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification, le Candidat doit fournir tous les renseignements demandés dans les Formulaires de renseignements correspondantes qui figurent à la Section IV, Formulaires de Candidature.
- 15. Signature du Dossier de Candidature et nombre d'exemplaires**
- 15.1. Le Candidat doit préparer un original des documents constitutifs du DDC tels que décrits dans la Clause 11 des IAC et mentionner clairement sur l'original « ORIGINAL ». L'original du DDC doit être dactylographié ou écrit à l'encre indélébile et doit être signé par une personne dûment autorisée à signer au nom du Candidat. En cas de GE, le DDC devra être signé au nom du groupement par un représentant habilité du GE de manière à engager tous les membres du groupement et inclure le pouvoir du mandataire du groupement signé par les personnes habilitées à signer au nom du groupement..

- 15.2. Le Candidat doit soumettre le nombre de copies du DDC original signé spécifié dans la FDP et les marquer clairement « COPIE ». En cas de différence entre l'original et les copies, l'original fera foi.

D. Dépôt des Dossiers de Candidature

16. Cachetage et Marquage des Dossiers de Candidature

- 16.1. Le Candidat doit placer l'original et les copies du Dossier de Candidature dans une enveloppe cachetée qui devra :
- 16.1.1. porter le nom et l'adresse du Candidat ;
 - 16.1.2. être adressée au Maître d'Ouvrage, conformément aux dispositions de la Clause 17.1 des IAC, et
 - 16.1.3. porter le nom précis du processus de pré-qualification concerné, conformément aux dispositions de la Clause 1.1 de la FDP.
- 16.2. Le Maître d'Ouvrage ne sera en aucun cas responsable de ne pas prendre en compte une enveloppe qui n'est pas identifiée tel que requis à la Clause 16.1.

17. Date limite de Dépôt des Dossiers de Candidature

- 17.1. Les Candidats peuvent dans tous les cas envoyer leur Dossier de Candidature par la poste ou le faire délivrer par porteur. Les Candidats peuvent présenter leur candidature par voie électronique, si cette option est prévue dans la FDP, et conformément aux procédures de présentation électronique des DDCs énoncées dans la FDP. Les DDCs doivent être reçus par le Maître d'Ouvrage à l'adresse spécifiée dans la FDP et au plus tard à la date limite spécifiée dans la FDP.
- 17.2. Le Maître d'Ouvrage peut, à son gré, reporter la date limite pour le dépôt des DDCs en modifiant le Document de Pré-qualification conformément aux dispositions de la Clause 8 des IAC. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître d'Ouvrage et des Candidats, précédemment régis par la date limite initiale, seront régis par la nouvelle date limite.

18. Dossiers de Candidature hors Délais

- 18.1. Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'accepter tout DDC reçu après la date limite de dépôt des candidatures, sauf mention contraire dans la FDP.

19. Ouverture des Dossiers de Candidature

- 19.1. Les procédures d'ouverture des DDCs, y compris celles présentées par voie électronique, si cette procédure est prévue dans la Clause 17.1, seront régies par les dispositions pertinentes de la FDP. Le Maître d'Ouvrage établira un procès-verbal de la séance d'ouverture qui inclura au minimum le nom du Candidat. Un exemplaire du procès-verbal sera distribué à tous les Candidats.

E. Procédures d'Evaluation des Dossiers de Candidature

- 20. Confidentialité**
- 20.1. Les renseignements relatifs à l'évaluation des DDCs et à la recommandation de pré-qualification ne doivent pas être divulgués aux Candidats ni à toute autre personne qui n'est pas officiellement concernée par ce processus, tant que tous les Candidats n'ont pas reçu l'Avis de Pré-qualification en conformité avec la Clause 28 des IAC.
- 20.2. Conformément aux dispositions de la Clause 28 des IAC, tout Candidat peut prendre contact avec le Maître d'Ouvrage sur quelque question que ce soit ayant trait au processus de pré-qualification (à l'exception des renseignements spécifiés à la Clause 20.1), entre la date limite de dépôt des DDCs et celle de l'avis de l'attribution du Marché, et ce uniquement par écrit.
- 21. Éclaircissements concernant les Dossiers de Candidature**
- 21.1. Durant l'évaluation des DDCs, le Maître d'Ouvrage a toute latitude pour demander aux Candidats des éclaircissements (y compris des documents manquants) sur leurs candidatures et ladite demande doit être soumise dans des délais raisonnables. Toute demande d'éclaircissements et tous les éclaircissements doivent être formulés par écrit.
- 21.2. Si un Candidat ne fournit pas les éclaircissements sur les renseignements demandés à la date et à l'heure fixées par le Maître d'Ouvrage dans sa demande d'éclaircissements, sa candidature sera évaluée sur la base des documents disponibles au moment de l'évaluation des candidatures.
- 22. Conformité des Dossiers de Candidature**
- 22.1. Le Maître d'Ouvrage peut rejeter tout DDC qui n'est pas conforme aux spécifications du Document de Pré-qualification.
- 23. Préférence nationale**
- 23.1. Sauf disposition contraire spécifiée dans la FDP, une marge de préférence ne pourra pas être accordée aux soumissionnaires du pays du Maître d'Ouvrage dans le cadre du processus d'appel d'offres qui suivra la présente pré-qualification.

- 24. Sous-traitants**
- 24.1. A ce stade, le Maître d’Ouvrage n’entend pas faire exécuter certaines parties spécifiques des Travaux par des sous-traitants sélectionnés à l’avance par lui (Sous-traitants désignés), sauf disposition contraire dans la FDP.
- 24.2. Un « sous-traitant spécialisé » est un sous-traitant recruté pour un travail spécialisé comme défini par le Maître d’Ouvrage dans la section Section III, 4.2 Expérience. Si le Maître d’Ouvrage ne prévoit pas de travaux spécialisés, les expériences des sous-traitants ne seront pas prises en compte aux fins d’évaluation de la qualification du Candidat.
- 24.3. Le Maître d’Ouvrage peut décider, de sa propre initiative ou sur requête jugée justifiée d’un des Candidats durant la procédure de pré-qualification, d’autoriser que certains travaux spécialisés soient sous-traités, ainsi qu’indiqué à la Section III 4.2, Expérience. En un tel cas, l’expérience des sous-traitants spécialisés sera prise en compte aux fins d’évaluation de la qualification conformément aux dispositions de la Section III relative aux critères de qualification des sous-traitants.

F. Evaluation des Dossiers de Candidature et Pré-qualification des Candidats

- 25. Evaluation des Dossiers de Candidature**
- 25.1. Le Maître d’Ouvrage aura recours à tous les facteurs, méthodes, critères et conditions définis dans la Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification pour évaluer les qualifications des Candidats. Le recours à d’autres facteurs, méthodes ou critères ne sera pas autorisé. Le Maître d’Ouvrage se réserve le droit de ne pas tenir compte d’écarts mineurs dans les critères de qualification s’ils n’affectent pas matériellement la capacité technique ou financière d’un Candidat à exécuter le marché.
- 25.2. Seules les qualifications du Candidat seront prises en compte dans l’évaluation. En particulier, les qualifications d’une maison mère ou de tout autre firme affiliée qui n’est pas associée au Candidat dans le cadre d’un GE conformément à la Clause 4.2 des IAC ne seront pas prises en compte.
- 25.3. Dans le cas de marchés multiples, les Candidats devront indiquer dans leurs candidatures les marchés qui les intéressent. Le Maître d’Ouvrage pré-qualifiera chaque Candidat pour le nombre maximum de marchés pour lesquels le Candidat satisfait à l’ensemble des exigences cumulées à ces marchés, tel que spécifié dans la Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification.
- 26. Droit du Maître d’Ouvrage de rejeter tous les Dossiers de Candidature**
- 26.1. Le Maître d’Ouvrage se réserve le droit d’annuler la procédure de pré-qualification, et de rejeter tous les DDCs à tout moment, sans pour autant encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis des Candidats.
- 27. Pré-qualification des Candidats**
- 27.1. Tous les Candidats dont les DDCs ont satisfait ou dépassé les critères minima spécifiés, à l’exclusion de tous les autres, seront pré-qualifiés par le Maître d’Ouvrage.

- 27.2. Un Candidat peut être « pré-qualifié sous condition », ce qui signifie qualifié sous réserve de fournir ou corriger certains documents mineurs ou déficiences à la satisfaction du Maître d’Ouvrage.
- 27.3. La lettre d’information aux Candidats qui sont pré-qualifiés sous condition contiendra la ou les conditions qui devront être remplies à la satisfaction du Maître d’Ouvrage au plus tard à la soumission de leurs offres.
- 28. Avis de Pré-qualification**
- 28.1. Lorsque le Maître d’Ouvrage aura terminé l’évaluation des DDCs, il communiquera par écrit à tous les Candidats les noms des Candidats qui ont été pré-qualifiés ou pré-qualifiés sous condition. Les Candidats disqualifiés seront informés séparément.
- 28.2. Les Candidats disqualifiés pourront écrire au Maître d’Ouvrage pour demander par écrit les raisons pour lesquelles ils ont été disqualifiés.
- 29. Avis d’Appel d’Offres**
- 29.1. Dans les plus brefs délais après la communication des résultats de la pré-qualification, le Maître d’Ouvrage lancera un appel d’offres à tous les Candidats qui auront été pré-qualifiés ou pré-qualifiés sous condition.
- 29.2. Les Soumissionnaires pourront être invités par le Maître d’Ouvrage à présenter une Garantie de soumission ou une Déclaration de garantie de soumission acceptable sous la forme et pour le montant spécifiés dans le document d’appel d’offres, et le soumissionnaire retenu devra fournir une Garantie de bonne exécution telle que spécifiée dans le document d’appel d’offres.
- 30. Modifications des Qualifications des Candidats**
- 30.1. Toute modification dans la structure ou la formation d’un Candidat (incluant tout membre d’un GE) après qu’il ait été pré-qualifié conformément aux dispositions de la Clause 27 des IAC et invité à soumettre une offre, devra être approuvée par écrit par le Maître d’Ouvrage. Ladite approbation sera refusée si, du fait de la modification, le Candidat ne satisfait plus à l’ensemble des critères de qualification précisés dans la Section III, ou si, de l’avis du Maître d’Ouvrage, le jeu de la concurrence est sérieusement compromis. Toutes ces modifications devront être soumises au Maître d’Ouvrage au plus tard quatorze (14) jours après la date de l’Avis d’appel d’offres.

Section II. Fiche des Données de la Pré-qualification	
A. Généralités	
IAC 1.1	Nom du Maître d’Ouvrage : <i>Ministre de l’Habitat et du Développement Urbain</i> Responsable du projet : <i>Coordonateur de la Cellule Centrale de Suivi du programme C2D-Urbain, sis derrière la DGSN à Nlongkak, Yaoundé [Tél. 222-21-91-01, Email. c2dcapitalesregionales@yahoo.fr]</i>
IAC 1.1	Liste des contrats (lots) objet du présent AOI : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Lot 1 : Bafoussam</i> • <i>Lot 2 : Bertoua</i> • <i>Lot 3 : Garoua</i>
IAC 1.1	Nom et numéro d’identification : <i>Avis de Pre-Qualification n°3979/APQ/MINHDU/SG/C2D-CR/CCS/2017 du 27 décembre 2017</i>
IAC 2.1	Nom du Projet : <i>Programme Urbain « Capitales Régionales » - Travaux de construction et/ou de réhabilitation des Infrastructures de Voirie et de Drainage dans les villes de Bafoussam, Bertoua et Garoua</i>
B. Document de Pré-qualification	
IAC 7.1	A des fins d’éclaircissement du Dossier de Candidature (DDC) uniquement , adresse du Maître d’Ouvrage : <i>s/c Responsabme du projet « voir 1.1 ci-dessus »</i>
IAC 7.1 & 8.2	Page Web : http://afd.dgmarket.com
C. Préparation des Dossiers de Candidature	
IAC 10.1	Langue du DDC et de l’ensemble de la correspondance : français et/ou anglais La langue de traduction des documents complémentaires et imprimés est le français et/ou l’anglais.
IAC11.1 (d)	Le Candidat doit fournir avec son DDC les documents supplémentaires suivants : <i>RAS</i>
IAC 15.2	Outre l’original, nombre de copies à soumettre avec le DDC : <i>trois (03)</i> de copies papier et une (1) copie numérique (CD ou clé USB).

D. Dépôt des Dossiers de Candidature	
IAC 17.1	<p>Date limite de dépôt des DDCs : Date: <i>29 janvier 2018</i> Heure : <i>10h00'</i></p> <p>Les Candidats n'auront pas l'option de présenter leurs DDCs électroniquement. Aux fins du dépôt du Dossier de Candidature uniquement, adresse du Maître d'Ouvrage : <i>s/c Responsable du Projet « voir 1.1 ci-dessus »</i></p>
IAC 19.1	<p>L'ouverture des DDCs aura lieu à : <i>11h00</i>, le même jour que le dépôt des offres à la <i>Cellule Centrale de Suivi du programme C2D-Urbain, sis derrière la DGSN à Nlongkak, Yaoundé [Tél. 222-21-91-01</i></p>

Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification

La présente Section III énonce tous les critères, méthodes et conditions auxquels le Maître d’Ouvrage aura recours pour évaluer les DDCs. On trouvera en Section IV, Formulaire de candidature, les renseignements à fournir pour chaque facteur d’évaluation ainsi que les définitions des termes correspondants.

Lorsque les risques et impacts environnementaux et sociaux de la gestion des chantiers de travaux sont faibles, les critères de qualifications Environnementales, Sociales, Sécurité et Santé (ESSS) peuvent être supprimés.

Tout montant indiqué par le Candidat sera en équivalent XAF en utilisant le taux de change déterminé de la manière suivante :

- Pour le chiffre d’affaires et autres données financières annuels requis, le taux de change applicable sera celui du dernier jour de l’année calendaire en question.
- Pour le montant d’un marché, le taux de change sera celui de la date de signature du marché en question.

Les taux de change seront ceux provenant de la Banque Centrale du pays du Maître d’Ouvrage « *Banque des Etats de l’Afrique Centrale (BEAC)* ». Le Maître de l’Ouvrage aura la latitude de corriger toute erreur commise dans la détermination du taux de change dans la Candidature.

Les références (expérience, ressources financières, certification, ...) des Sous-traitants et des partenaires (siège, succursale,..) du Soumissionnaire ne seront pas applicables.

Table des Matières

1. Éligibilité.....	17
2. Antécédents en matière de non-exécution des marchés.....	18
3. Situation financière.....	19
4. Expérience	19
5. Qualification Environnementale, Sociale, Sécurité et Santé (ESSS).....	21

Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation	
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
1. Éligibilité (valable pour tous les lots)							
1.1	Nationalité	Nationalité conforme à la Sous-Clause 4.3 des IAC pour cette pré-qualification en vue d'un Appel d'Offre International	Doit satisfaire à la spécification	GE existant ou prévu doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaires ELI -1.1 et 1.2, avec pièces jointes
1.2	Conflit d'intérêt	Pas de conflit d'intérêt (Sous-Clause 4.4 des IAC)	Doit satisfaire à la spécification	GE existant ou prévu doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Fiche de soumission des candidatures
1.3	Éligibilité au financement de l'AFD	Ne pas être inéligible à un financement de l'AFD, tel que décrit dans la Sous-Clause 4.3 des IAC.	Doit satisfaire à la spécification	GE existant doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Déclaration d'Intégrité
1.4	Entreprise publique	Le Candidat doit satisfaire aux conditions de la Sous-Clause 4.3 des IAC.	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaires ELI - 1.1 et 1.2, avec pièces jointes

Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation	
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
2. Antécédents en matière de non-exécution des marchés (valable pour tous les lots)							
2.1	Antécédents en matière de non-exécution de marchés	Pas de résiliation de marché prononcée aux torts exclusifs du Soumissionnaire au cours des 5 (cinq) dernières années ¹	Doit satisfaire à la spécification, seul ou au titre de partie à un GE passé ou existant.	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification ²	Sans objet	Formulaire ANT-2
2.2	Exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration de Garantie de Soumission	Ne pas faire l'objet d'exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration de Garantie de Soumission conformément à l'article 4.5	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Fiche de soumission de candidature
2.3	Litiges en instance	L'ensemble des litiges en instance ne doit pas représenter au total plus de cent pour cent (100 %) du montant total des fonds propres du Candidat et doit être considéré comme étant tranché à l'encontre du Candidat.	Doit satisfaire à la spécification seul ou à titre de partie d'un GE passé ou existant	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification seule ou à titre de partie d'un GE passé ou existant	Sans objet	Formulaire ANT - 2

¹ Un marché sera considéré en défaut d'exécution lorsque sa résiliation n'a pas été contestée par l'Entrepreneur, y compris par recours au mécanisme de règlement des litiges prévu au marché en question, ou lorsqu'il a fait l'objet d'une contestation par l'Entrepreneur mais qu'une décision de justice a confirmé la résiliation aux torts exclusifs de l'Entrepreneur. Le défaut d'exécution ne comprend pas le cas des marchés contestés pour lesquels une décision de justice a infirmé la résiliation aux torts exclusifs de l'Entrepreneur.

² Ce critère s'applique également aux marchés exécutés par le Soumissionnaire en tant que membre d'un Groupement.

Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation	
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
3. Situation financière (valable par lot et cumulable pour plusieurs lots)							
3.1	Capacité financière	(i) Le Candidat doit démontrer qu'il dispose ou à accès à des avoirs liquides, des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. (autres que l'avance de démarrage éventuelle), à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres à hauteur de <i>cinq milliards (5 000 000 000) XAF</i> et nets de ses autres engagements ;	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Sans objet	Formulaires FIN - 3.1 avec pièces jointes et FIN-3.3
		(ii) Soumission de bilans vérifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du Candidat, autres états financiers acceptables par le Maître de l'Ouvrage pour les trois (03) dernières années démontrant la solidité de la situation financière du Candidat basée sur les critères suivants : a) Ratio de liquidité 1.1 <i>((actifs circulants) / (dettes à court terme) 1.1)</i> b) Ratio d'endettement 80% <i>((passif total) x 100 / (actif total) 80%)</i>	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire FIN-3.1 avec pièces jointes
3.2	Chiffre d'affaires annuel	Avoir un chiffre d'affaires annuel d'au moins___ [<i>quinze milliards (15 000 000 000) XAF</i>], calculé de la manière suivante : le total annuel des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des trois (03) dernières années.	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Doit satisfaire à vingt (20%) de la spécification	Doit satisfaire à soixante (60%) de la spécification	Formulaire FIN - 3.2
4. Expérience (valable par lot et cumulable pour plusieurs lots)							

Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation	
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
4.1	Expérience générale en matière de travaux	Expérience de marchés de travaux routiers urbains d'au moins quinze milliards (15 000 000 000) FCFA à titre d'entrepreneur, ou d'ensemblier, cumulés sur les <i>cinq (05)</i> dernières années à partir du 1 ^{er} janvier de l'année 2013 en Afrique subsaharienne.	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Sans objet	Formulaire EXP-4.1
4.2(a)	Expérience Spécifique de construction	i) Participation à titre d'entrepreneur principal, de membre d'un groupement ³ , d'ensemblier, ou de sous-traitant dans 02 marchés de voiries urbaines d'un montant minimum de dix milliards (10 000 000 000) XAF en Afrique subsaharienne. Les marchés présentés au titre de ce critère doivent être similaires ⁴ et exécutés à compter du 1 ^{er} janvier 2012 jusqu'à la date limite de remise des offres de manière satisfaisante et achevés pour l'essentiel ⁵ .	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification ⁶	Sans objet	Sans objet	Formulaire EXP 4.2(a)
4.2(b)	Expérience spécifique	Pour les marchés référencés ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés en tant qu'entrepreneur principal, membre de groupement, ensemblier ou sous-traitant ⁷ pendant la période stipulée au paragraphe 4.2(a) ci-dessus une expérience minimale de	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	Formulaire EXP-4.2(b)

³ Lorsque le Candidat a participé en tant que membre d'un groupement ou sous-traitant, au titre de ce critère, seule la part spécifique, en montant, du Candidat et non celle du Groupement ou de l'entrepreneur principal devra être prise en considération.

⁴ La similarité sera établie en fonction de la taille physique, de la complexité, des méthodes / technologies de construction et/ou d'autres caractéristiques décrites dans la Section VII - Spécifications des Travaux. L'agrégation d'un nombre de marchés de montant inférieur pour atteindre le chiffre du montant requis ne sera pas acceptée pour ce critère.

⁵ Par achèvement pour l'essentiel, on entend un achèvement à 80% ou plus des travaux prévus au marché.

⁶ Dans le cas d'un groupement, les montants des marchés achevés par chaque membre ne peuvent être cumulés pour déterminer si le montant minimum requis pour un seul marché au titre de ce critère est atteint. De la même manière que pour l'entité unique, chaque marché exécuté par chaque membre présenté au titre de ce critère doit satisfaire au montant minimum par marché requis. Afin de déterminer si le groupement répond au critère de qualification, seul le nombre de marchés achevés par tous les membres, chacun de ces marchés devant être équivalent au montant minimum requis, peut être agrégé.

⁷ Lorsque le Candidat a participé en tant que membre d'un groupement ou sous-traitant, au titre de ce critère, seule la part spécifique du Candidat et non celle du groupement ou de l'entrepreneur principal devra être prise en considération.

Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation	
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
		construction achevée de manière satisfaisante dans les domaines suivants ⁸ : <ul style="list-style-type: none"> • 06 km de voirie en pavé béton ou BCR en voirie urbaine en Afrique subsaharienne • 10 ouvrages de franchissement (dalot, pont, ...) en Afrique subsaharienne • 50 lampadaires le long des voies 					
4.3	Matériel spécifique	Justifier au minimum du matériel suivant : <ul style="list-style-type: none"> • centrale à béton d'un débit d'au moins 60 m³/h • 01 Finisher 	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	Facture ou proforma
5. Qualification Environnementale, Sociale, Sécurité et Santé (ESSS)⁹ (valable pour tous les lots)							
5.1	Certifications ESSS	Posséder au moins les certifications ISO ou norme internationale équivalente (l'équivalence est à démontrer par le Candidat) couvrant le périmètre (activités et sites d'application de la certification) des futurs chantiers objets de cette pré-qualification : <ul style="list-style-type: none"> – certification d'assurance qualité ISO 9001 ; – certification de gestion environnementale et sociale ISO 14001 ; Et facultativement : <ul style="list-style-type: none"> – certification hygiène, santé et sécurité OHSAS 18001. 	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	Le mandataire du groupement doit satisfaire le critère	Formulaire CER
5.2	Documentation ESSS	Posséder des documents de stratégie et procédures internes de gestion ESSS de	Doit satisfaire au critère	S'engager à respecter les	Sans objet	Le mandataire du	Formulaire ESSS et pièces jointes

⁸ Le volume, nombre ou taux de production de toute activité clé peut être démontré à travers un ou plusieurs marchés combinés si exécutés de manière simultanée. Le taux de production sera le taux annuel pour l'activité (les activités) de construction principale(s).

⁹ Ces procédures ESSS s'appliqueront au périmètre du projet (ensemble des membres du Groupement et des sous-traitants éventuels)

Critères de Qualification			Spécifications de conformité			Documentation	
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
		l'entreprise en interne, et de ses chantiers, acceptables au Maître d'Ouvrage.		procédures du mandataire		groupement doit satisfaire le critère	(Documents de stratégie et de procédures) Fiche de soumission des candidatures
5.3	Expérience ESSS	Expérience de <i>deux (02)</i> marchés de travaux à fort enjeu ESSS et réalisés dans les <i>dix (10)</i> dernières années pour lesquels les mesures ESSS ont été mises en œuvre de manière satisfaisante en conformité avec des standards internationaux, d'un montant minimum de 3 milliards FCFA	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	Doit satisfaire le critère	Formulaire EXP-ESSS avec pièces jointes (en particulier les rapports de mise en œuvre des mesures ESSS seront fournis, les TDR des marchés et les PV de réception)
5.4	Expérience spécifique de transfert de compétence ESSS	Expérience d'un (1) marché de travaux réalisé dans des pays en développement ou émergents dans les cinq (5) dernières années pour lequel un programme de transfert de compétence avec un partenaire local ou de formation de la main d'œuvre locale de l'entrepreneur sur les aspects ESSS a été mis en œuvre de manière satisfaisante.	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	Doit satisfaire le critère	Formulaire EXP-ESSS avec pièces jointes (le candidat doit fournir un document justificatif de mise en œuvre du programme de transfert de compétence ou formation ESSS et donner toutes informations sur le destinataire et l'évaluation de ces formations)

Critères de Qualification								Spécifications de conformité			Documentation
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaire de candidature				
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie					
							(diplôme, attestation d'un organisme reconnu, etc.)				
5.5	Experts ESSS	Disponibilité de personnel au sein de l'entreprise dédié aux sujets ESSS : - responsable Environnemental et Social ; - responsable Santé et Sécurité.	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	Le mandataire du groupement doit satisfaire le critère	Organigramme mettant en évidence des postes dédiés aux sujets ESSS et pourvus avec CV signé du personnel affecté dans ces postes				

Section IV. Formulaires de Candidature

Liste des Formulaires

Fiche de Soumission de Candidature	25
Déclaration d’Intégrité, d’Eligibilité et de Responsabilité Environnementale et Sociale.....	26
Formulaire ELI-1.1 : Fiche de renseignements du Candidat	29
Formulaire ELI-1.2 : Fiche de renseignements pour chaque Partie constituant le Candidat	30
Formulaire ANT-2 : Antécédents en matière de non-exécution des marchés	31
Formulaire FIN-3.1 : Situation financière.....	33
Formulaire FIN-3.2 : Chiffre d’affaires annuel des activités de travaux	35
Formulaire FIN – 3.3 : Ressources financières	36
Formulaire FIN – 3.4 : Charge de travail / travaux en cours	37
Formulaire EXP-4.1 : Expérience générale de construction.....	38
Formulaire EXP-4.2(a) : Expérience spécifique en tant qu’Entrepreneur et d’Ensembleur	39
Formulaire EXP-4.2(b) : Expérience spécifique de construction dans les activités clé	41
Formulaire CER : Certification Qualité / Environnementale, Sociale, Sécurité et Santé (ESSS)	43
Formulaire ESSS : Documentation Environnementale, Sociale, Sécurité et Santé (ESSS)	44
Formulaire EXP-ESSS : Expérience Environnementale, Sociale, Sécurité et Santé (ESSS)	46
Formulaire COM : Commentaire générale	48

Fiche de Soumission de Candidature

Date : [insérer jour, mois, année]

Avis de Préqualification N°...../APQ/MINHDU/SG/C2D-CR/CCS/2017 du
*pour les travaux de construction et de réhabilitation des Infrastructures de Voirie et de Drainage
dans les villes de Bafoussam, Bertoua et Garoua
dans le cadre du Programme C2D - Urbain «Capitales Régionales»*

A l'attention de : **Monsieur le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain**

Nous, soussignés, sommes Candidat à la pré-qualification pour l'Avis de préqualification susmentionné pour le (les) lot(s) [insérer le (les) lot(s) sollicité(s)] et déclarons que :

- (a) nous avons examiné les Documents de Pré-qualification, y compris l'Addendum No (les Addenda Nos) [insérer le numéro et la date de publication de chaque Addendum], publiés conformément aux dispositions de la Clause 8 des IAC, et n'exprimons aucune réserve ;
- (b) nous n'avons aucun conflit d'intérêt, conformément aux dispositions de la Sous-Clause 4.4 des IAC ;
- (c) nous n'avons pas été exclus par le Maître de l'Ouvrage sur la base de la mise en œuvre de la déclaration de garantie de soumission telle que prévue à l'article 4.5 des IAC;
- (d) Nous acceptons que vous vous réserviez le droit d'annuler le processus de pré-qualification et de rejeter toutes les candidatures à tout moment, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque vis-à-vis des Candidats.
- (e) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter les procédures ESSS du mandataire du groupement [En cas de groupement d'entreprise].

Signé [insérer la (les) signature(s) d'un représentant (des représentants) habilité(s) du Candidat]

Nom [insérer le nom complet de la personne qui signe le Dossier de Candidature]
En tant que [indiquer la qualité de la personne qui signe le Dossier de Candidature]

Dûment autorisé à signer cette soumission de candidature pour et au nom de :

Nom légal du Candidat [indiquer le nom complet du Candidat]

Adresse [insérer rue, numéro, ville et pays, mail et téléphone]

Le _____ jour de [mois] _____, [année] _____.

[En cas de groupement, tous les membres signeront sauf si un représentant autorisé a été désigné, auquel cas lui seul signera et le Pouvoir confié par les autres membres sera joint.]

Déclaration d'Intégrité, d'Eligibilité et de Responsabilité Environnementale et Sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition : **Travaux de réhabilitation des infrastructures de voirie et drainage dans les villes de Bafoussam, Bertoua et Garoua (le "Marché"¹)**

A : **Monsieur le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain (le "Maître d'Ouvrage")**

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné

¹ Lorsque la présente Déclaration d'Intégrité est requise dans le cadre d'un contrat qui n'est pas qualifiable de « marché » au sens du droit local, le terme « marché(s) » y est dès lors remplacé par le terme « contrat(s) » et les termes « soumissionnaire ou consultant » y sont dès lors remplacés par le terme « candidat ».

- lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1) Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4) Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5) Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
 - i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
 - ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action

ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ _____

Signature : _____

En date du : _____

¹ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant.

Formulaire ELI-1.1 : Fiche de renseignements du Candidat

Date: _____

Avis de Préqualification N°...../APQ/MINH DU/SG/C2D-CR/CCS/2017 du
*pour les travaux de construction et de réhabilitation des Infrastructures de Voirie et de Drainage
dans les villes de Bafoussam, Bertoua et Garoua
dans le cadre du Programme C2D - Urbain «Capitales Régionales»*

Page _____ de _____ pages

Nom légal du Candidat : <i>[insérer le nom légal complet]</i>
Dans le cas d'un GE, nom légal de chaque partenaire : <i>[insérer le nom légal complet de chaque partenaire]</i>
Pays où le Candidat est constitué ou a l'intention de se constituer en société : <i>[indiquer le pays de constitution en société]</i>
Année à laquelle le Candidat a été ou entend se constituer en société : <i>[indiquer l'année de constitution en société]</i>
Adresse légale du Candidat dans le pays où il est constitué en société : <i>[insérer nom de rue, numéro, ville, pays]</i>
Renseignements sur le représentant autorisé du Candidat : Nom : <i>[insérer le nom légal complet]</i> Adresse : <i>[indiquer rue, numéro, ville, pays]</i> Numéro de téléphone/de télécopie : <i>[insérer numéro de téléphone/télécopie avec le préfixe du pays et de la ville]</i> Adresse électronique : <i>[adresse du courriel]</i>
1. Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes : Statuts ou Documents constitutifs et documents d'enregistrement de l'entité légale susmentionnée. Dans le cas d'un GE, lettre d'intention de former un GE ou document de constitution d'un GE, conformément aux dispositions de la Clause 4.1 des IAC. Dans le cas d'une entreprise publique, conformément à la Clause 4.3 des IAC, les documents établissant : <ul style="list-style-type: none"> • L'autonomie juridique et financière de l'entreprise • Que l'entreprise est régie par les dispositions du droit commercial • Que le Candidat ne dépend pas du Maître de l'Ouvrage
2. Les documents tels que l'organigramme de l'entreprise, la liste des membres du conseil d'administration et l'actionnariat sont inclus.

Formulaire ELI-1.2 : Fiche de renseignements pour chaque Partie constituant le Candidat

[Le formulaire ci-après doit être rempli par les parties constituant un Candidat, à savoir la (les) partie(s) d'un Groupement d'entreprises, ainsi que, le cas échéant, les sous-traitants spécialisés, et dans ce cas, remplacer « Partie au GE » par « sous-traitant spécialisé »]

Date: _____

Avis de Préqualification N°...../APQ/MINH DU/SG/C2D-CR/CCS/2017 du
*pour les travaux de construction et de réhabilitation des Infrastructures de Voirie et de Drainage
dans les villes de Bafoussam, Bertoua et Garoua
dans le cadre du Programme C2D - Urbain «Capitales Régionales»*

Page _____ de _____ pages

Nom légal du Candidat constitué en GE : <i>[insérer le nom légal complet]</i>
Nom légal de la partie au GE / du Sous-traitant : <i>[insérer le nom légal complet de la partie / du sous-traitant]</i>
Pays de constitution en société de la partie au GE / du Sous-traitant : <i>[indiquer le nom du pays d'enregistrement]</i>
Année de constitution en société de la partie au GE / du Sous-traitant : <i>[indiquer l'année de constitution en GE]</i>
Adresse légale de la partie au GE dans le pays de constitution en société : <i>[insérer le nom de rue, numéro, ville, pays]</i>
Renseignements sur le représentant autorisé de la partie au GE : Nom : <i>[insérer le nom légal complet]</i> Adresse : <i>[insérer le nom de rue, numéro, ville, pays, mail et téléphone]</i> Numéro de téléphone/télécopie : <i>[insérer le numéro de téléphone/télécopie et le préfixe du pays et de la localité]</i> Adresse électronique : <i>[adresse du courriel]</i>
1. Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes : Statuts ou Documents constitutifs et documents d'enregistrement de l'entité légale susmentionnée. Dans le cas d'une entreprise publique, documents qui établissent l'autonomie juridique et financière et l'usage des règles du droit commercial, conformément aux dispositions de la Clause 4.3 des IAC. 2. Les documents tels que l'organigramme de l'entreprise, la liste des membres du conseil d'administration et l'actionnariat sont inclus.

Formulaire ANT-2 : Antécédents en matière de non-exécution des marchés

[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Candidat et par chaque partenaire dans le cas d'un GE]

Nom légal du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

ou

Nom légal de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

Avis de Préqualification N°...../APQ/MINH DU/SG/C2D-CR/CCS/2017 du
*pour les travaux de construction et de réhabilitation des Infrastructures de Voirie et de Drainage
dans les villes de Bafoussam, Bertoua et Garoua*

dans le cadre du Programme C2D - Urbain «Capitales Régionales»

Page *[numéro de la page]* de *[nombre total de pages]* pages

Marchés non exécutés selon les dispositions de la Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification			
<p>Il n'y a pas eu de non-exécution de marché depuis le 1^{er} janvier 2013 stipulée à la Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification, Sous-Facteur 2.1.</p> <p>Contrat(s) non exécuté(s) depuis le 1^{er} janvier 2013 stipulée à la Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification, Sous-Facteur 2.1 :</p>			
Année	Fraction non exécutée du marché	Identification du marché	Montant total du marché (valeur actuelle en équivalent XAF)
<i>[insérer l'année]</i>	<i>[indiquer le montant et pourcentage]</i>	Identification du marché : <i>[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d'identification]</i> Nom du Maître d'Ouvrage : <i>[nom complet]</i> Adresse du Maître d'Ouvrage : <i>[rue, numéro, ville, pays, mail et téléphone]</i> Raisons de non exécution : <i>[indiquer la (les) raison(s) principale(s)]</i>	

Litiges en instance, en vertu de la Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification			
Pas de litige en instance en vertu de la Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification, Sous-Facteur 2.3.			
Litige(s) en instance en vertu de la Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification, Sous-Facteur 2.3 :			
Année du litige	Montant de la réclamation (monnaie)	Identification du marché	Montant total du marché (valeur actuelle, équivalent en XAF)
<i>[insérer l'année]</i> _____	<i>[indiquer le pourcentage]</i> _____	Identification du marché : <i>[insérer nom complet et numéro du marché et autres formes d'identification]</i> Nom du Maître d'Ouvrage : <i>[nom complet]</i> Adresse du Maître d'Ouvrage : <i>[rue, numéro, ville, pays, mail et téléphone]</i> Objet du litige : <i>[indiquer les principaux points en litige]</i> Partie au marché qui a initié le litige <i>[préciser « le maître de l'ouvrage » ou « l'entrepreneur »]</i> Etat présent du litige : <i>[préciser « en cours », ou « réglé », préciser conciliation, tribunal d'arbitrage ou tribunal judiciaire]</i>	<i>[indiquer le montant]</i> _____
_____	_____	Identification du marché : Nom du Maître d'Ouvrage : Adresse du Maître d'Ouvrage : Objet du litige :	_____

Formulaire FIN-3.1 : Situation financière

[Chaque Candidat et chaque Partie d’un Groupement d’entreprises doivent compléter le formulaire ci-dessous]

Nom légal du Candidat : _____

Date : _____

Nom légal de la partie au GE : _____

Avis de Préqualification N°...../APQ/MINH DU/SG/C2D-CR/CCS/2017 du
*pour les travaux de construction et de réhabilitation des Infrastructures de Voirie et de Drainage
dans les villes de Bafoussam, Bertoua et Garoua
dans le cadre du Programme C2D - Urbain «Capitales Régionales»*

Page _____ de _____ pages

1. Données financières

Données financières en [préciser la monnaie]	Antécédents pour les trois (03) dernières années (montant en [préciser la monnaie, le taux de change et le montant] équivalent en XAF.)				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année...	Année n
Situation financière (Information du bilan)					
Total actif (TA)					
Total passif (TP)					
Fonds propres (FP)					
Actifs Circulants (AC)					
Dettes à Court Terme (DCT)					
Fonds de Roulement (FR)					
Information des comptes de résultats					
Recettes totales (RT)					
Bénéfices avant impôts (BAI)					
Information sur la capacité de financement					
Capacité de financement générée par les activités opérationnelles					

2. Documents financiers

Le Candidat et dans le cas d’un groupement d’entreprises, chaque Partie doit présenter des copies des états financiers et /ou des bilans des [trois (03)] années conformément à la Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification, Sous-Facteur 3.1. Les états financiers :

- a) doivent refléter la situation financière du Candidat ou dans le cas d’un GE, de chaque Partie au GE et non pas celle de la maison mère ou de filiales

- b) doivent avoir été vérifiés par un expert-comptable agréé
- c) doivent être complets et inclure toutes les notes qui leur ont été ajoutées
- d) doivent correspondre aux périodes comptables déjà terminées et vérifiées (les états financiers de périodes partielles ne seront ni demandés ni acceptés)

On trouvera ci-après les copies des états financiers¹ (bilans, y compris toutes les notes y afférents, et comptes de résultats) pour les *[trois (03)]* années spécifiées ci-dessus et qui satisfont aux conditions.

¹ Si les états financiers les plus récents datent de plus de 12 mois avant la date de candidature, il sera joint une raison valable

Formulaire FIN-3.2 : Chiffre d'affaires annuel des activités de travaux

[Chaque Candidat et chaque Partie d'un Groupement d'entreprises doivent compléter le formulaire ci-dessous]

Nom légal du Candidat : _____

Date: _____

Nom légal de la partie au GE : _____

Avis de Préqualification N°...../APQ/MINH DU/SG/C2D-CR/CCS/2017 du
*pour les travaux de construction et de réhabilitation des Infrastructures de Voirie et de Drainage
dans les villes de Bafoussam, Bertoua et Garoua
dans le cadre du Programme C2D - Urbain «Capitales Régionales»*

Page _____ de _____ pages

Données sur le chiffre d'affaires annuel (construction uniquement)			
Année <i>[indiquer l'année]</i>	Montant et monnaie <i>[indiquer le montant et la devise]</i>	Taux de change	Equivalent XAF <i>[montant]</i>
	_____		_____
	_____		_____
	_____		_____
	_____		_____
	_____		_____

On trouvera ci-après les pièces justificatives des chiffres d'affaires pour les *[trois (03)]* dernières années. A titre indicatif, il pourra s'agir de la Déclaration Statistique et Fiscal (DSF) de l'entité.

Formulaire FIN – 3.3 : Ressources financières

[Le tableau suivant doit être rempli par le Candidat et, en cas de GE, pour toutes les parties combinées]

Nom légal du Candidat : _____

Date: _____

Nom légal de la partie au GE : _____

Avis de Préqualification N°...../APQ/MINH DU/SG/C2D-CR/CCS/2017 du
*pour les travaux de construction et de réhabilitation des Infrastructures de Voirie et de Drainage
 dans les villes de Bafoussam, Bertoua et Garoua
 dans le cadre du Programme C2D - Urbain «Capitales Régionales»*

Page _____ de _____ pages

Spécifier les sources de financement, tels que les avoirs liquides, des actifs non grevés ou des lignes de crédit, et autres moyens financiers, net des engagements financiers en cours, disponibles pour les besoins de trésoreries des travaux objet du(es) marché(s) telles que spécifiées à la Section III. Critères d'évaluation et de qualification.

Ressources financières		
No.	Source de financement	Montant (équivalent XAF)
1		
2		
3		

On trouvera ci-après les pièces justificatives de chaque ligne. Par exemple, capacité financière signée par une banque de premier ordre.

Formulaire FIN – 3.4 : Charge de travail / travaux en cours

Nom légal du Candidat : _____

Date: _____

Nom légal de la partie au GE : _____

Avis de Préqualification N°/APQ/MINH DU/SG/C2D-CR/CCS/2017 du
*pour les travaux de construction et de réhabilitation des Infrastructures de Voirie et de Drainage
 dans les villes de Bafoussam, Bertoua et Garoua
 dans le cadre du Programme C2D - Urbain «Capitales Régionales»*

Page _____ de _____ pages

Les Candidats, ainsi que chacun des membres d’un groupement fourniront les informations au sujet de leurs engagements et charge de travail actuels liés aux marchés qui leur ont été attribués, pour lesquels une notification d’attribution a été reçue, ou en cours d’achèvement mais qui n’ont pas encore fait l’objet d’une réception provisoire.

Engagements en cours

No.	Nom du marché	Adresse, tel., fax du Maître de l’Ouvrage	Montant des travaux à achever [équivalent XAF]	Date d’achèvement estimé	Montant moyen de la facturation mensuelle au cours des 6 derniers mois (XAF/mois)
1					
2					
3					
4					
5					

On trouvera ci-après quelques pièces justificatives page de signature du marché, facutre mensuelle,

Formulaire EXP-4.1 : Expérience générale de construction

[Chaque Candidat et chaque partie d'un Groupement d'entreprises doivent compléter le formulaire ci-dessous]

Nom légal du Candidat : _____

Date: _____

Nom légal de la partie au GE : _____

Avis de Préqualification N°...../APQ/MINHDU/SG/C2D-CR/CCS/2017 du
*pour les travaux de construction et de réhabilitation des Infrastructures de Voirie et de Drainage
dans les villes de Bafoussam, Bertoua et Garoua*

dans le cadre du Programme C2D - Urbain «Capitales Régionales»

Page _____ de _____ pages

[Indiquer les marchés qui prouvent un travail de construction continu au cours des [nombre d'années] années conformément à la Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification, Sous-Facteur 4.1. Procéder par ordre chronologique en commençant par l'année la plus ancienne]

Mois/ année de départ*	Mois/ année final(e)	Identification du marché	Rôle du Candidat/Partie
<i>[mois /année]</i> _____	<i>[mois/ année]</i> _____	Nom du marché : <i>[insérer le nom complet]</i> Brève description des Travaux réalisés : <i>[insérer une brève description des travaux]</i> Montant du marché : <i>[montant et monnaie du marché, taux de change et équivalent XAF]</i> Nom du Maître d'Ouvrage : <i>[insérer le nom complet]</i> Adresse : <i>[nom de rue, numéro, ville, pays, mail et téléphone]</i>	<i>[indiquer « Entrepreneur » ou « Sous- traitant » ou « Ensemblier »]</i> _____
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés : Montant du marché : Nom du Maître d'Ouvrage : Adresse :	_____
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés : Montant du marché ; Nom du Maître d'Ouvrage : Adresse :	_____

Formulaire EXP-4.2(a) : Expérience spécifique en tant qu’Entrepreneur et d’Ensemblier

[Le formulaire suivant doit être complété par le Candidat et chaque partenaire d’un GE pour chaque marché exécuté]

Nom légal du Candidat : _____

Date: _____

Nom légal de la partie au GE : _____

Avis de Préqualification N°...../APQ/MINH DU/SG/C2D-CR/CCS/2017 du
*pour les travaux de construction et de réhabilitation des Infrastructures de Voirie et de Drainage
dans les villes de Bafoussam, Bertoua et Garoua
dans le cadre du Programme C2D - Urbain «Capitales Régionales»*

Page _____ de _____ pages

<i>[numéro du marché similaire] sur [nombre total de marchés requis]</i>	Information			
Identification du marché	<i>[Indiquer le numéro d’identification et le nom du marché, le cas échéant]</i>			
Date d’attribution	<i>[jour, mois, année, p. ex. 15 juin 2015]</i>			
Date d’achèvement	<i>[jour, mois, année, p. ex. 3 octobre 2017]</i>			
Rôle dans le marché	Entrepreneur Principal	Membre d’un GE	Sous- traitant	Ensemblier
Montant total du marché	<i>[indiquer le montant total du marché en monnaie locale]</i>		<i>[indiquer le taux de change et le montant total du marché en équivalent XAF]</i>	
Dans le cas d’une partie à un GE ou d’un sous-traitant, préciser la participation au montant total du marché	<i>[indiquer le pourcentage du total]</i> _____ %	<i>[indiquer le montant total du marché en monnaie locale]</i>	<i>[indiquer le taux de change et le montant total du marché en équivalent XAF]</i>	
Nom du Maître d’Ouvrage : Adresse : Numéro de téléphone/télécopie : Adresse électronique :	<i>[indiquer le nom complet]</i> <i>[rue, numéro, ville, pays]</i> <i>[indiquer numéro de téléphone/télécopie, y compris le préfixe de pays et de localité]</i> <i>[indiquer l’adresse de courriel, le cas échéant]</i>			

Formulaire EXP-4.2(a) (suite)
Expérience spécifique en tant qu’Entrepreneur et d’Ensemblier
(suite)

Nom légal du Candidat : _____

Nom légal de la partie au GE : _____

<i>[numéro du marché similaire] sur [nombre total de marchés requis]</i>	Information
Description de la similitude conformément au Sous-Critère 4.2(a) de la Section III :	
1. Montant	<i>[indiquer le montant en monnaie locale, le taux de change et l'équivalent en XAF en chiffres et en toutes lettres]</i>
2. volume de travaux	<i>[indiquer le volume des travaux]</i>
3. Complexité	<i>[donner une description de la complexité]</i>
4. Méthodes/Technologies de construction 5. Taux de construction des activités principales	<i>[préciser les méthodes/technologie utilisées]</i>
6. Autres caractéristiques	<i>[indiquer les autres caractéristiques telles que décrites à la Section VII, Étendue des travaux]</i>

Formulaire EXP-4.2(b) : Expérience spécifique de construction dans les activités clé

Nom légal du Candidat : _____

Date: _____

Nom légal de la partie au GE : _____

Nom du sous-traitant¹ (selon l’ Article 24.3 des IAC) : _____

Avis de Préqualification N°...../APQ/MINHDU/SG/C2D-CR/CCS/2017 du
*pour les travaux de construction et de réhabilitation des Infrastructures de Voirie et de Drainage
dans les villes de Bafoussam, Bertoua et Garoua
dans le cadre du Programme C2D - Urbain «Capitales Régionales»*

Page _____ de _____ pages

1. Activité clé No 1 [*Présenter une brève description des travaux et plus particulièrement de leur spécificité*]

	Information			
Identification du marché	<i>[indiquer le numéro et le nom du marché, le cas échéant]</i>			
Date d’attribution	<i>[jour, mois, année, par ex. 15 juin 2015]</i>			
Date d’achèvement	<i>[jour, mois, année, par ex. 3 octobre 2017]</i>			
Rôle dans le marché	Entrepreneur Principal	Membre d’un GE	Sous-traitant	Ensemblier
Montant total du marché	<i>[indiquer le montant total du marché en monnaie locale]</i>		<i>[indiquer le taux de change et le montant total du marché en équivalent XAF]</i>	
Quantité (volume ou taux de production, le cas échéant) mise en œuvre dans le cadre du marché par an (ou toute autre période inférieure à un an)	Quantité totale dans le cadre du marché (i)	Pourcentage de participation (ii)	Quantité effective mise en œuvre (i) x (ii)	
1 ^{ère} année				
2 ^{ème} année				
3 ^{ème} année				
4 ^{ème} année				

¹ Si autorisé par le Maître d’ouvrage dans les « travaux spécialisés » du tableau 4.2 (b) de la Section III – Critères de qualification et conditions de pré-qualification.

Formulaire EXP-4.2 (b)(suite)

Expérience spécifique de construction dans les activités clé (suite)

Nom légal du Candidat : _____

Nom légal de la partie au GE : _____

	Information
Nom du Maître d’Ouvrage :	<i>[insérer le nom complet]</i>
Adresse :	<i>[nom de rue, numéro, ville, pays]</i>
Numéro de téléphone/télécopie :	<i>[numéro de téléphone/télécopie y compris le préfixe du pays et de la ville]</i>
Adresse électronique :	<i>[adresse de courriel]</i>
Description des activités principales conformément au Sous-Critère 4.2 (b) de la Section III :	<i>[donner la réponse à la question de la colonne de gauche]</i>

2. Activité clé No 2

3. Activité clé No 3

Formulaire CER : Certification Qualité / Environnementale, Sociale, Sécurité et Santé (ESSS)

Nom légal du Candidat : _____ Date : _____

Nom légal de la partie au GE : _____

Avis de Préqualification N°...../APQ/MINHDU/SG/C2D-CR/CCS/2017 du

pour les travaux de construction et de réhabilitation des Infrastructures de Voirie et de Drainage

dans les villes de Bafoussam, Bertoua et Garoua

dans le cadre du Programme C2D - Urbain «Capitales Régionales»

Certification [Qualité / Environnementale / Santé et Sécurité]
[rayer les mentions inutiles]

DESCRIPTION	INFORMATION
Identification du certificat	_____ [indiquer le nom complet du certificat]
Date d’obtention	_____ [indiquer le jour, le mois, l’année]
Domaine d’application de la certification (activités et sites)	
Date d’expiration du certificat	_____ [Indiquer le jour, le mois, l’année]
Nom de l’émetteur	_____ [Indiquer le nom complet de l’émetteur]
Adresse	_____ [indiquer le numéro, la rue, le code postal, la ville, le pays]
Téléphone/fax	_____ [indiquer les numéros de téléphone/fax en précisant code pays le cas échéant]
E-mail	_____ [Adresse mail valide]
Concordance avec les normes internationales	Le certificat est [ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001] [rayer les mentions inutiles] Oui / Non
Sinon, preuve de conformité à la norme ISO apportée par le Candidat	Le Candidat doit fournir une attestation d’équivalence délivrée par un organisme de certification accrédité internationalement reconnu

Le Candidat remplira ce formulaire pour chacun des certificats demandés au sous-critère 5.1 de la Section III. Critères et Conditions de Pré-qualification

Formulaire ESSS :
Documentation Environnementale, Sociale, Sécurité et Santé
(ESSS)

Nom légal du Candidat : _____ Date : _____

Nom légal de la partie au GE : _____

Avis de Préqualification N°...../APQ/MINHDU/SG/C2D-CR/CCS/2017 du
*pour les travaux de construction et de réhabilitation des Infrastructures de Voirie et de Drainage
dans les villes de Bafoussam, Bertoua et Garoua
dans le cadre du Programme C2D - Urbain «Capitales Régionales»*

Le candidat doit justifier de l'existence des politiques et procédures internes ci-dessous		
	DESCRIPTION	DOCUMENTATION REQUISE EN FRANÇAIS (ORIGINAL OU TRADUCTION)
1	Politique Hygiène et Sécurité	Document de politique interne ou sommaire du manuel Santé et Sécurité ou tout autre document acceptable par le Maître de l'Ouvrage (procédures ESSS)
2	Politique environnementale	Document de politique interne ou sommaire du manuel de gestion environnemental ou tout autre document acceptable par le Maître de l'Ouvrage (procédures ESSS)
3	Déclaration de respect des conventions fondamentales de l'OIT ¹ dans ses activités	Le candidat atteste (en cochant explicitement) du respect des conventions fondamentales relatives aux thèmes suivants : Liberté d'association Travail Forcé Discrimination Travail des enfants
4	Examens, inspections et audits internes sur la gestion ESSS, en particulier sur les chantiers de construction	Fournir des échantillons détaillés de ces rapports d'inspection ou audits qui ont été effectués au cours des cinq (5) dernières années Fournir les rapports de mise en œuvre des mesures ESSS et TDR et PV de réception des marchés correspondants
5	Dispositif de contrôle du respect des politiques en interne et en externe	Fournir les informations sur : – la manière dont le candidat s'assure que tous les membres du GE, les Sous-traitants, fournisseurs ou main d'œuvre temporaire a) connaissent et b) respectent les exigences ESSS – La nature et le contenu des formations ESSS délivrées aux employés – L'organigramme de l'entreprise – Le CV signé des personnels affectés à la mise en œuvre des dispositions ESSS interne et sur les chantiers.

¹ Se référer aux conventions C087, C098, C029, C105, C100, C111, C138, C182 sur lesquelles des informations peuvent être obtenues à l'adresse www.ilo.org/ilolex/english/docs/declworld.htm.

Le candidat doit justifier de l'existence des politiques et procédures internes ci-dessous		
	DESCRIPTION	DOCUMENTATION REQUISE EN FRANÇAIS (ORIGINAL OU TRADUCTION)
6	Méthode de gestion des points sensibles	<p>Sauf si les informations sont déjà contenues dans les documents de politique fournis dans le cadre des exigences des points 1. et 2. ci-dessus, fournir les documents acceptables par le Maître de l'Ouvrage de procédure officielle de l'entreprise de gestion des points sensibles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Ressources ESSS et organisation du suivi ; b) Gestion des Zones d'Activités (bases-vie, carrières, zones d'emprunt, de stockage) ; c) Sécurité & Santé sur les chantiers ; d) Recrutement local et formations ESSS de la main d'œuvre locale (renforcement des capacités), des Sous-traitants et partenaires locaux (transfert de compétence) ; e) Relations avec les parties prenantes, information et consultation des communautés locales et des autorités ; f) Gestion de la circulation ; g) Produits dangereux ; h) Rejets liquides (effluents) ; i) Protection des ressources en eau ; j) Emissions dans l'air, bruit et vibrations ; k) Gestion des déchets ; l) Biodiversité : protection de la faune et de la flore ; m) Remise en état et revégétalisation des sites ; n) Erosion et sédimentation ; o) Lutte contre les maladies transmissibles (HIV/AIDS, paludisme...).

Formulaire EXP-ESSS : Expérience Environnementale, Sociale, Sécurité et Santé (ESSS)

Nom légal du Candidat : _____ Date : _____

Nom légal de la partie au GE : _____

Avis de Préqualification N°...../APQ/MINHDU/SG/C2D-CR/CCS/2017 du

pour les travaux de construction et de réhabilitation des Infrastructures de Voirie et de Drainage

dans les villes de Bafoussam, Bertoua et Garoua

dans le cadre du Programme C2D - Urbain «Capitales Régionales»

Page _____ de _____ pages

Marché n° [numéro du Marché similaire] sur [nombre total de Marchés requis] Marchés exigés	Informations		
Identification du marché	_____ [Indiquer le nom du Marché]		
Brève description des prestations à réaliser	_____ [Indiquer une courte description des tâches du Marché]		
Date d'attribution	_____ [Indiquer le jour, le mois, l'année]		
Date d'achèvement	_____ [Indiquer le jour, le mois, l'année]		
Rôle dans le marché [cocher la case correspondante]	Entrepreneur Principal	Membre d'un GE	Sous-traitant
Montant total du marché		[indiquer le montant total du Marché en monnaie locale] _____	[indiquer le taux de change et le montant total du Marché en équivalent XAF] _____
Dans le cas d'une partie à un GE ou d'un Sous-traitant, préciser la participation au montant total du marché	[indiquer le pourcentage du total] _____ %	[indiquer le montant total du Marché en monnaie locale] _____	[indiquer le taux de change et le montant total du Marché en équivalent XAF] _____
Nom du Maître d'Ouvrage :	_____ [indiquer le nom complet]		
Adresse :	_____ [indiquer la rue, le numéro, la ville, le pays]		
Numéro de téléphone/télécopie :	_____ [indiquer numéro de téléphone/télécopie, y compris le préfixe de pays et de localité]		
Adresse électronique :	_____ [indiquer l'adresse de courriel, le cas échéant]		
Description des enjeux ESSS et des mesures mises en œuvre dans le cadre de l'exécution du Marché :			
a) Enjeux ESSS	Insérer la description		

Marché n° [numéro du Marché similaire] sur [nombre total de Marchés requis] Marchés exigés	Informations
<p>b) Niveau d'impact ESSS</p> <p>c) Mesures de gestion ESSS mise en oeuvre (sous-critère 5.3 de la Section III - Critères d'évaluation et de qualification)</p> <p>d) Transfert de compétences ou formation de main-d'œuvre locale sur la gestion ESSS (sous-critère 5.4 de la Section III – critères d'évaluation et de qualification)</p>	<p>Insérer le niveau d'impact, selon la classification des banques de développement le cas échéant</p> <p>Fournir les rapports, acceptables pour le Maître de l'Ouvrage, de mise en œuvre du plan de gestion ESSS du Marché</p> <p>Fournir la preuve de réalisation satisfaisante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un transfert de savoir-faire ESSS à des partenaires locaux ou des Sous-traitants ; ou - d'une formation ESSS de la main d'œuvre locale dans le cadre du Marché <p>Fournir toutes informations sur les destinataires et l'évaluation de ces formations (diplômes, attestations, etc.),</p>

Formulaire COM :
Commentaire générale

Nom légal du Candidat : _____ Date : _____

Avis de Préqualification N°/APQ/MINHDU/SG/C2D-CR/CCS/2017 du

*pour les travaux de construction et de réhabilitation des Infrastructures de Voirie et de Drainage
dans les villes de Bafoussam, Bertoua et Garoua*

dans le cadre du Programme C2D - Urbain «Capitales Régionales»

Page _____ de _____ pages

[Commentaire dont le Maître d’Ouvrage pourrait tenir compte dans la présente pré-qualification ou dans l’avis d’appel d’offres qui suivra ou encore dans les spécifications techniques du DAO à venir.]

Section V. Critères d'Eligibilité

Eligibilité en matière de passation des marchés financés par l'AFD :

1. Les financements octroyés par l'AFD sont totalement déliés depuis le 1er janvier 2002. A l'exception des cas d'embargo des Nations-Unies, de l'Union Européenne, ou de la France, l'AFD finance tous marchés de travaux, fournitures, équipements, prestations intellectuelles (consultants) et autres prestations de services, sans considération de la nationalité de l'attributaire (ni de celle de ses fournisseurs ou sous-traitants), de l'origine des intrants ou ressources utilisés dans le processus de réalisation.
2. Ne peuvent être attributaires d'un marché financé par l'AFD les candidats (y compris leurs fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants éventuels ainsi que tous les membres d'un groupement) qui, à la date de remise d'une candidature, d'une offre, d'une proposition ou lors de l'attribution du marché :
 - 2.1 Sont en état ou font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Ont fait l'objet :
 - a. d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du présent marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché, sous réserve d'informations complémentaires que les candidats jugeront utile de transmettre dans le cadre de la Déclaration d'Intégrité, qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du présent marché ;
 - b. d'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel le candidat est établi, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché, sous réserve d'informations complémentaires que les candidats jugeront utile de transmettre dans le cadre de la Déclaration d'Intégrité, qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du présent marché ;
 - c. d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurent sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Ont fait l'objet d'une résiliation prononcée à leurs torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de leur part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à leurs torts exclusifs ;
 - 2.5 N'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où le candidat est établi ou celles du pays du Maître de l'Ouvrage ;
 - 2.6 Sont sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurent à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr>, sous réserve d'informations complémentaires que les candidats jugeront utiles de transmettre dans le cadre de la Déclaration d'Intégrité, qui

permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du présent marché ;

- 2.7 Ont produit de faux documents ou se sont rendus coupables de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître de l'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du marché.
3. Les établissements et entreprises publics sont admis à participer à une procédure de mise en concurrence à la condition qu'ils puissent établir (i) qu'ils jouissent de l'autonomie juridique et financière, et (ii) qu'ils sont régis par les règles du droit commercial. A cette fin, les établissements et entreprises publics doivent fournir tout document (y compris leurs statuts) permettant d'établir, à la satisfaction de l'AFD, (i) qu'ils ont une personnalité juridique distincte de celle de leur État, (ii) qu'ils ne reçoivent aucune subvention publique ou aide budgétaire importante, (iii) qu'ils sont régis par les dispositions du droit commercial et qu'en particulier ils ne sont pas tenus de reverser leurs excédents financiers à leur État, qu'ils peuvent acquérir des droits et des obligations, emprunter des fonds, sont tenus du remboursement de leurs dettes et peuvent faire l'objet d'une procédure de faillite.

Section VI. Règles de l'AFD en matière de Fraude et Corruption – Responsabilité Environnementale et Sociale

1- Pratiques frauduleuses et de corruption

Le Maître de l'Ouvrage, les fournisseurs, consultants, entrepreneurs et leurs sous-traitants doivent respecter les règles d'éthique les plus rigoureuses durant la passation et l'exécution des marchés.

En signant la Déclaration d'Intégrité, les fournisseurs, consultants, entrepreneurs et leurs sous-traitants déclarent (i) qu'il n'ont commis aucun acte susceptible d'influencer le processus d'attribution du marché au détriment du Maître de l'Ouvrage et notamment qu'aucune pratique anticoncurrentielle n'est intervenue et n'interviendra et que (ii) la négociation, la passation et l'exécution du Contrat n'a pas donné et ne donnera pas lieu à un acte de corruption ou de fraude.

L'AFD requiert que les documents de passation de marchés et les marchés qu'elle finance contiennent une disposition requérant des fournisseurs, consultants, entrepreneurs et de leurs sous-traitants qu'ils autorisent l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs au processus de passation et à l'exécution du marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

L'AFD se réserve le droit de prendre toute action appropriée afin de s'assurer du respect de ces règles d'éthique, notamment le droit de :

- a) Rejeter la proposition d'attribution d'un marché si elle établit que le soumissionnaire ou le consultant auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des fraudes ou des pratiques anticoncurrentielles en vue de l'obtention de ce marché ;
- b) Déclarer la passation du marché non-conforme si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants du Maître de l'Ouvrage, des fournisseurs, consultants, entrepreneurs ou de leurs sous-traitants se sont livrés à la corruption, à des fraudes, ou à des pratiques anticoncurrentielles pendant le processus de passation du marché ou l'exécution du marché sans que le Maître de l'Ouvrage ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de l'AFD, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer l'AFD lorsqu'il a eu connaissance de telles manœuvres.

Aux fins d'application de la présente disposition, l'AFD définit comme suit les expressions suivantes :

- a) La Corruption d'Agent Public est :
 - Le fait de promettre, d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles ;
 - Le fait pour un agent public de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
- b) La notion d'Agent Public inclut :
 - Toute personne physique qui détient un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire (au sein de l'État du Maître de l'Ouvrage), indépendamment du fait que cette personne physique ait été nommée ou élue, indépendamment du caractère permanent ou provisoire de

son mandat, qu'il soit rémunéré ou non, et indépendamment de sa position et du niveau hiérarchique qu'elle occupe ;

- Toute autre personne physique qui exerce une fonction publique, y compris pour une institution d'État ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public ;
- Toute autre personne physique définie comme agent public par la législation nationale du pays du Maître de l'Ouvrage.

c) La Corruption de Personne Privée désigne :

- Le fait de promettre, d'offrir ou d'accorder, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature à toute personne autre qu'un agent public, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin que, en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles, elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte ;
- Le fait pour toute personne autre qu'un agent public de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

d) La Fraude désigne toute manœuvre déloyale (action ou omission), qu'elle soit ou non pénalement incriminée, destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments ou à surprendre ou vicier son consentement, contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer des règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

e) Une Pratique Anticoncurrentielle désigne :

- Toute action concertée ou tacite ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché, notamment lorsqu'elle tend à : (i) limiter l'accès au marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres personnes ; (ii) faire obstacle à la fixation des prix par le libre jeu du marché en favorisant artificiellement leur hausse ou leur baisse ; (iii) limiter ou contrôler la production, les débouchés, les investissements ou le progrès technique ; ou (iv) répartir les marchés ou les sources d'approvisionnement ;
- Toute exploitation abusive par une personne ou un groupe de personnes d'une position dominante sur un marché intérieur ou sur une partie substantielle de celui-ci ;
- Toute offre de prix abusivement bas, dont l'objet ou l'effet est d'éliminer d'un marché ou d'empêcher d'accéder à un marché une personne ou l'un de ses produits.

2 Responsabilité Environnementale et Sociale

Afin de promouvoir un développement durable, l'AFD souhaite s'assurer du respect des normes environnementales et sociales internationalement reconnues. A cet effet, les fournisseurs, consultants, entrepreneurs et leurs sous-traitants doivent s'engager, sur la base de la Déclaration d'Intégrité, à :

- a) Respecter et faire respecter par l'ensemble de leurs sous-traitants, en cohérence avec les lois et règlements applicables dans le pays où est réalisé le marché, les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement ;
- b) Mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) fourni par le Maître de l'Ouvrage.

DEUXIÈME PARTIE – Spécifications des Travaux

Section VII. Étendue des Travaux

LOT 1 : BAFOUSSAM**1) DESCRIPTION DES TRAVAUX**

Le présent lot comprend l'ensemble des prestations nécessaires à l'exécution des travaux de construction des infrastructures de voiries dans la ville de BAFOUSSAM lot 1 dans le cadre du programme C2D Capitales Régionales. L'ensemble des tronçons concernés par ce lot des travaux couvre un linéaire total d'environ **21.88 km** et sont mentionnés dans le tableau ci-après.

N° de rues	Localisation	Linéaire (Km)	Type de structure
Voies de contournement du centre commercial			
25a	Carrefour le Maire – 3 ^{ème} Carrefour Evêché	1.032	BCR
25a bis	3 ^{ème} Carrefour Evêché – 2 ^{ème} Carrefour Evêché	0.372	BCR
26a	Mobil Oil Libya (Entrée Chefferie Bafoussam) – Carrefour SOCADA – Stade Omnisport – Camp Sable	4.246	BCR
27a	Pharmacie BINAM – Carrefour Tougang village – Entrée Hôpital Régional	3.363	BCR
Voies de désenclavement des quartiers d'habitat denses			
28a	Hôtel de l'unité – Marché Casablanca	0.315	BCR
28b	Hôtel Atitel – Marché Casablanca	0.321	BCR
28c	Sortie marché Casablanca (face entrée commissariat 3 ^{ème} Arrondissement) – Marché Casablanca	0.310	BCR
28e	Marché Casablanca – Pont PACDDU (Kamkop) – 3 ^{ème} Carrefour Gouache	0.625	BCR
29	SCB/ crédit lyonnais/SGBC – Tougang ville – Marché B	1.786	BCR
31	Lycée classique - Gabon bar – zone industrielle	2.161	BCR
32	Afrique construction – Tyo ville – Lycée Baleng	1.075	BCR
33a	Carrefour Hôtel de ville – Carrefour Stade Omnisport	1.509	BCR
33a bis	Hôtel de ville - Premier ouvrage hydraulique (PK 0+280)	0.280	PAVE
34a	Nouvelle route Evêché – Pont PACDDU (Bamendzi) – Entrée Ecole Publique groupe III	0.714	BCR
35a	Entrée polyclinique Tagne – Stade municipal – Premier carrefour Evêché	1.657	BCR
35b	Premier carrefour Evêché – 2 ^{ème} Carrefour Evêché	0.554	BCR
39	Carrefour Madelon – COPOBIT – Pont Kilompo – Route vers brasseries du Cameroun	0.20	BCR
40	Stade municipal – Carrefour Halhadji – Pont Evêché	0.713	BCR
41	Stade Municipal – 3 ^{ème} Carrefour Evêché	0.652	BCR

Les trottoirs seront en pavé ou en béton hydraulique.

Les prestations à exécutés sont regroupées en 6 grands groupes définis ci-dessous :

1.1. Installation de chantier et travaux préparatoires

Ces travaux comprennent notamment :

- L'installation de chantier proprement dit,
- La prise en compte des mesures environnementales,

- Les travaux de libération d'emprises,
- Les études d'exécutions et essais géotechnique complémentaires,
- Les travaux de déplacement des réseaux.

1.2. Travaux de dégagement des emprises

Les travaux préparatoires sont constitués principalement des activités suivantes :

- le débroussaillage, le défrichage, l'abattage éventuel d'arbustes et d'arbres pour le dégagement de la plate-forme routière, l'enlèvement des bordures, etc.,
- la démolition d'ouvrages divers en béton armé, en maçonnerie ou métallique
- la dépose ou démolitions des obstacles latéraux tels que panneaux de signalisation et/ou publicitaires, étales et autres
- le nettoyage de la chaussée et de l'assiette des terrassements, le ramassage, l'enlèvement, le transport, l'évacuation, la mise en dépôt hors de l'emprise, en un lieu agréé par la Mission de Contrôle, quelle que soit la distance, de tous les matériaux de démolition.

1.3. Travaux de terrassements

Ces travaux comprennent notamment :

- le décapage de la terre végétale ;
- les travaux de déblais et de remblais jusqu'à la côte de l'arase des terrassements quel que soit la nature des matériaux,
- les purges éventuelles de zones de mauvaise portance,

1.4. Travaux de chaussées et trottoirs

Les travaux comprennent notamment :

- la fourniture, la fabrication, le transport et la mise en œuvre de tous matériaux élaborés ou non, nécessaires à la réalisation des couches de chaussée de la route et ses dépendances, y compris trottoirs, carrefours, déviations provisoires
- la réalisation d'une couche de fondation en grave concassée 10/14 pour la chaussée drainante,
- la réalisation d'une couche de base en grave concassée 4/6 pour la chaussée réservoir,
- la réalisation de trottoirs en dallage béton.
- La réalisation de chaussée en structure béton compacté au rouleau pour toutes les voies et an pavé pour les zones de chaussée drainante.

1.5. Travaux d'assainissement et de drainage

Les travaux d'assainissement transversal comprennent principalement la construction des dalots.

51 dalots de section (1,00 x 1,00) de longueur totale 705 ml
1 dalot de section (1,50 x 1,00) de longueur totale 9 ml
2 dalots de section (2,00 x 2,00) de longueur totale 23 ml
3 dalots de section (3,00 x 3,00) de longueur totale 48 ml
2 dalots de section 2 x (3,00 x 3,00) de longueur totale 27 ml

Les emplacements des ouvrages et leurs caractéristiques sont indiqués sur les plans du dossier technique d'exécution. En cours des travaux, les emplacements et caractéristiques de certains ouvrages pourront être modifiés par l'Ingénieur. Les quantités mises effectivement en œuvre seront prises en compte.

La partie assainissement comprend en outre tous les travaux de protection de l'ouvrage contre l'érosion et le ravinement :

- la confection des perrés, des descentes d'eau, etc.,
- le recalibrage du lit des rivières.

Les travaux d'assainissement longitudinal comprennent principalement la construction de caniveaux et la fourniture et pose de bordures béton. Les emplacements et les dimensions sont indiqués sur les plans du dossier technique d'exécution. En cours des travaux, les emplacements et/ou dimensions des caniveaux et des bordures pourront être modifiés par l'Ingénieur. Les quantités mises effectivement en œuvre seront prises en compte.

1.6. Signalisation - sécurité - divers

Ces travaux comprennent la réalisation des signalisations horizontales et verticales et des équipements de sécurité :

- le marquage au sol complet de l'ensemble de la route et voiries comprises dans l'aménagement,
- la signalisation verticale.

Il est également prévu la mise en place d'un éclairage public sur l'ensemble des voies, ainsi que l'aménagement des espaces verts le long du terre-plein central de la rue 26a

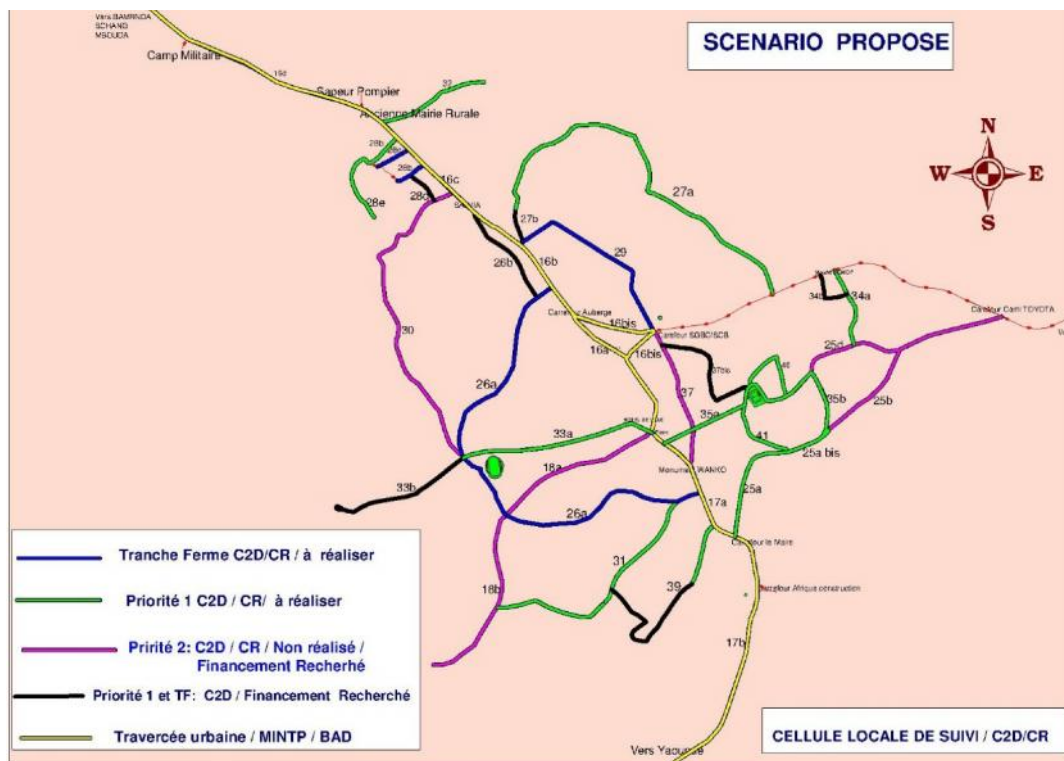
2) DUREE DES TRAVAUX

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à **trente-trois (33) mois** et organisée en fonction des priorités sur les rues sensibles à l'organisation de la CAN 2019.

3) SITE ET AUTRES DONNEES

Zone d'étude

Bafoussam est le chef-lieu de la région de l'Ouest au Cameroun. Elle est située à 200 km au nord-ouest de Yaoundé et à 285 km au nord-est de Douala. C'est une ville cosmopolite dominée par une population estimée à 347 517 habitants en 2008, laquelle est inégalement répartie dans son périmètre urbain. Bafoussam souffre d'un sérieux problème d'urbanisation à travers la multiplication des zones d'habitations spontanées, l'implantation des voiries qui ne cadrent pas avec la topographie (pente forte), la limitation de l'extension de la ville vers le Nord où l'on constate à l'heure actuelle un large débordement. En outre, Bafoussam souffre de l'absence d'une voie de dégagement entre la route de Mbouda et celle de Bamendjou qui aurait décongestionné le centre-ville et permis un développement plus harmonieux à l'Ouest. Le plan d'urbanisation n'a pas été respecté notamment par l'implantation des constructions dans les zones dangereuses (fortes pentes) et la voirie secondaire non aménagée.



Le climat

Le climat est constamment frais avec une température oscillant entre 15° et 22°C. Avec les changements climatiques de ces dernières années, Bafoussam atteint parfois les 28°C en période de sécheresse qui s'étend de mi-novembre à mi-mars (quatre mois). La saison pluvieuse quant à elle dure huit mois à savoir de mi-mars à mi-novembre. Les précipitations annuelles moyennes varient entre 1600 et 2000 mm le mois septembre étant le plus pluvieux (Figure 1). Ce climat est favorable à la pratique des activités agro-sylvo-pastorale. On y pratique deux types de production agricole :

- une production maraîchère (pommes de terre, tomates, carottes, haricots verts, maïs...);
- une production de rentes : café Arabica et Robusta, coopérative agricole de planteurs et thé.

L'humidité relative demeure importante en juillet et est de 62% en février.

Topographie et hydrographie

Bafoussam est construite dans les contrebas des collines de Banengo et de Baleng lesquelles sont couvertes de végétation de savane. La ville, située à 1.450 mètres d'altitude est bâtie en escaliers sur les périmètres des quartiers Tamdja (1^{er} pallier), centre commercial et Djemoum (2^{ème} pallier), Djeleng (3^{ème} pallier) et plus bas les coins dits Mairie rurale et Tougang au 4^{ème} pallier. Le relief de Bafoussam est en général poly-convexe et émaillé d'affleurements de gravité décomposés en boules de vastes dimensions.

La ville n'est pas très riche en matière hydraulique. Le fleuve Mifi longe la partie sud de la cité pour échouer dans le vide créant la chute dite de la Métché. D'autres petits ruisseaux dont le Megang, Nlom

et Vava existent dans la ville. A côté de la chute de la Métché qui est une véritable attraction, le lac Baleng (ce lac de cratère) fait aussi figure de site touristique.

Géologie et Pédologie

Les formations géologiques de la région de l'Ouest du Cameroun sont constituées majoritairement de formations volcaniques et de formations du socle. Ces formations volcaniques sont constituées de basaltes aphyriques, de basaltes porphyriques, de tufs et de scories. Les produits volcaniques reposent en discordance sur le socle panafricain. Les basaltes occupent la région de Bafoussam. Lors de la dernière éruption du mont Mbappit, une nuée de cendres et de lapilli s'est déposée à l'ouest du volcan jusqu'au-delà de Bafoussam. Dans cette ville, les sols reposent sur les roches volcaniques, sont très riches en matières organiques et sont d'une grande perméabilité. Lorsque la couche argileuse est profonde, cela entraîne une grande sécheresse du sol

D'après Tsayem Demaze (1995), dans la région de l'Ouest Cameroun on distingue 3 principaux types de sols résultant de l'altération des roches mère préexistantes. Ce sont :

- Les sols ferrallitiques typiques, ces sols sont localisés dans la partie méridionale et surtout dans la marge Est, ces sols se subdivisent en sols indurés ou cuirassés, sols remaniés à pseudo-sables et sols ferrallitiques humifères d'altitude plus ou moins perméable ;
- Les sols ferrallitiques sur basaltes, trachytes et autres roches volcaniques associées ; ce sont des sols riches en argile ;

Les sols intermédiaires comprenant les andosols et les sols d'érosion ; Les sols hydromorphes sont identifiés dans les zones de dépression.

Végétation

Du fait de la pression démographique, la flore naturelle est presque inexistante dans l'espace urbain. Toutefois, on y rencontre des arbres d'ombrage tels que les *prodorpus* et quelques plants d'ornement ; sur les lots non encore bâtis et dans certaines concessions on observe des bananiers, des arbres fruitiers et de nombreuses variétés de cultures vivrières et maraichères. Il faut également noter la présence de la forêt sacrée de la chefferie de Bafoussam où abondent de nombreuses espèces ligneuses. En raison de l'inexistence d'une végétation dense sur l'espace communal, la faune est essentiellement faite de nombreux oiseaux et de petits rongeurs (rats, hérissons, Porc épic, etc.) dont la présence est très notable en période de culture.

En dehors de la forêt sacrée présente dans l'enceinte de la chefferie de Bafoussam, il n'existe aucune autre aire protégée dans l'espace urbain de la commune. Toutefois une forêt communautaire communale est progressivement mise en place.

LOT 2 : BERTOUA**1) DESCRIPTION DES TRAVAUX**

Les travaux projetés dans le cadre de ce projet portent essentiellement sur la construction des voies en béton compacté au rouleau. Cependant, nous avons opté pour des chaussées drainantes en pavé autobloquants sur des voies traversant des zones inondables. Il s'agit ici des voies suivantes :

- Reconstruction section dégradée de la voie palais de justice : **voie L** ;
- Une section de la Boucle C Hôpital - Djadombe - Marché central : **voie 1c** ;
- Traversée drain-liaison TIDAMBA : **voie 9**

Les travaux sont regroupés en 03 grands groupes, à savoir :

- Les voies structurantes secondaires d'un linéaire d'environ 9.4km ; le détail des itinéraires est donné dans le tableau ci dessous:

ETENDUE DES TRAVAUX DES VOIES STRUCTURANTES SECONDAIRES BERTOUA				
DESIGNATION DES INFRASTRUCTURES		Revêtement adopté	Unité	Quantité
Nom/localisation	Sous-tronçon			
Boucle A Marché central-Ndemnam-Bamvele	21; 22; 25; 28	BCR	ML	850,2
	29; 38	BCR	ML	892,6
Boucle B YadéméHaoussa-Brasseries -Bamvéle	5	BCR	ML	1 182,4
	5bis; 32 et 33	BCR	ML	1 558,0
Radiale Carrefour Cafétariat - Carrefour ancienne mosquée	23	BCR	ML	220,0
	24	BCR	ML	440,0
Boucle C Hôpital-Djadombe-Marché central	0	BCR	ML	800,0
	1a	BCR	ML	607,9
	1b	BCR	ML	300,0
	1c	PAVE	ML	300,0
	1d	BCR	ML	508,1
Réhabilitation voie commerciale centrale	27	BCR	ML	257,4
Reconstruction section dégradée voie palais de justice	L	PAVE	ML	233,8
Réhabilitation rue complémentaire du Marché	E	BCR	ML	712,0
Construction voies accès sud au Marché	J	BCR	ML	560,0
				9 423

- Les voies de desserte d'un linéaire d'environ 0.6 km.

ETENDUE DES TRAVAUX DES VOIES DE DESSERTE DANS LA VILLE DE BERTOUA			
DESIGNATION DES INFRASTRUCTURES		Unité	Quantité
Nom/localisation	Sous-tronçon		
Desserte Ndouan	54	ml	563,90
			563,9

- Les voies de désenclavement dans les quartiers denses, d'un linéaire d'environ 5.4 km; les

détails des voies sont sur le tableau ci dessous:

ETENDUE DES TRAVAUX DES VOIES DE DESENCLAVEMENT DES QUARTIERS DENSES BERTOUA				
DESIGNATION DES INFRASTRUCTURES		Revêtement adopté	Unité	Quantité
Nom/localisation	Sous-tronçon			
Boucle Mokolo I - Rond Point radio	86a(2)	BCR	ML	296,00
	85	BCR	ML	382,60
Désenclavement Lycée Bilingue	15	BCR	ML	539,47
Désenclavement Bodomo	56	BCR	ML	254,44
	55	BCR	ML	150,00
Désenclavement de Nkolbikon (marché)	I	BCR	ML	420,00
Désenclavement de Nkolbikon	42	BCR	ML	880,00
	41_A	BCR	ML	600,00
	41_B	BCR	ML	360,62
Désenclavement Marché Centrale historique	F	BCR	ML	117,57
	G	BCR	ML	117,97
Désenclavement Mokolo II	86b	BCR	ML	780,00
Désenclavement Quartier Radio	47	BCR	ML	474,17
				5 373

2) DUREE DES TRAVAUX

Durée des travaux : 24 mois

3) SITE ET AUTRES DONNEES

Situation géographique et localisation du projet

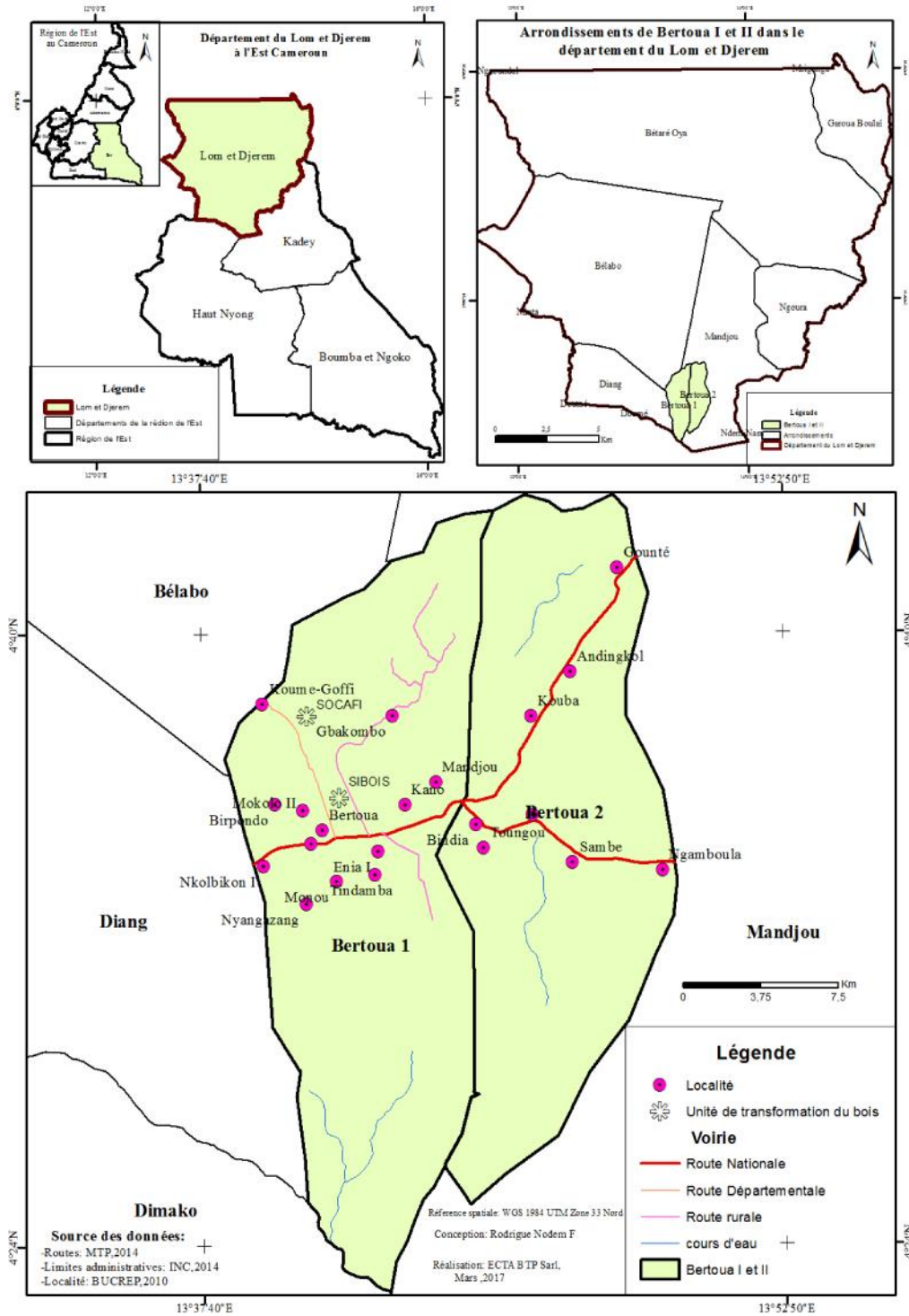
Les zones concernées par les travaux se situent dans la région de l'Est, Département du Lom et Djérem, dans les Communes d'arrondissement de Bertoua 1^{er} et Bertoua 2^{ème}.

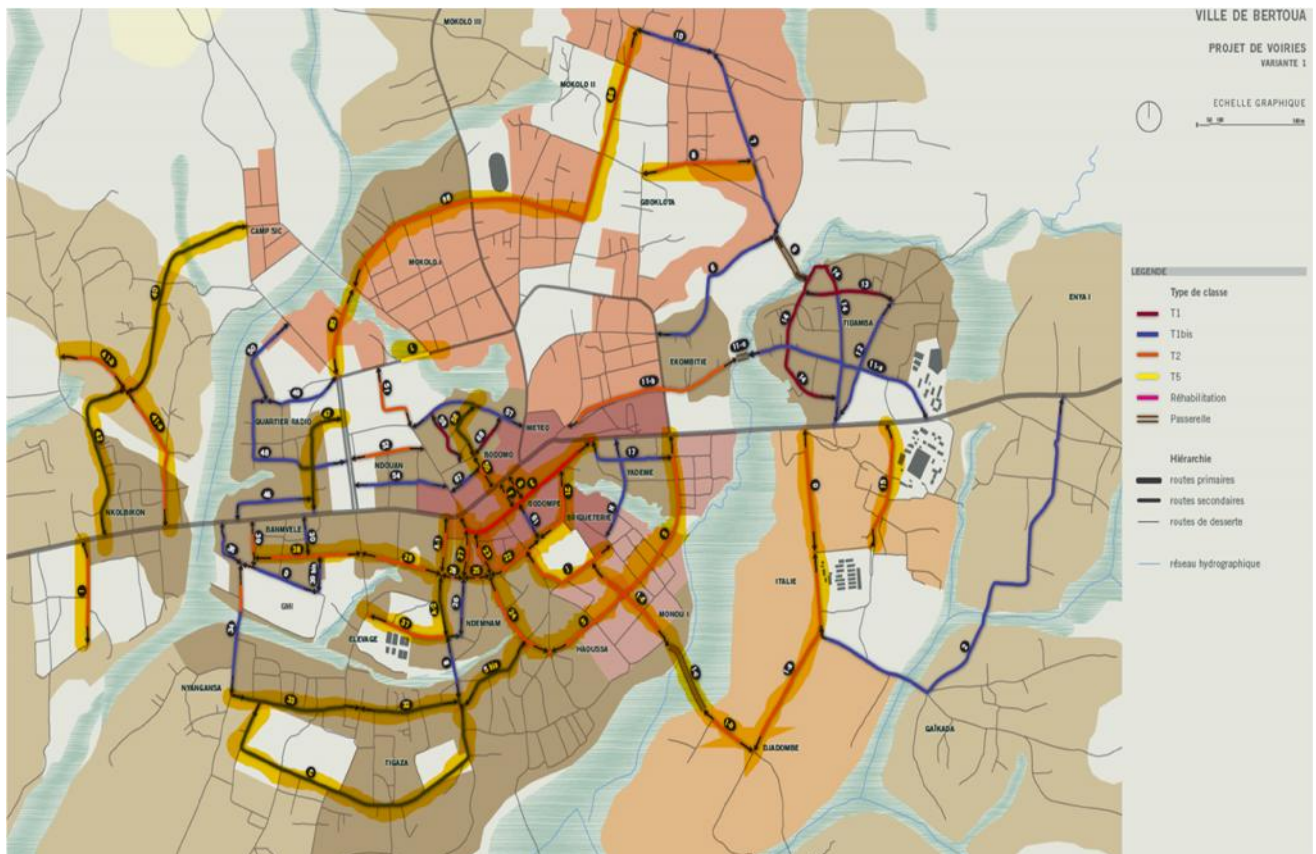
Bertoua est située dans le Lom-et-Djérem dans la région de l'Est, à 350 km de Yaoundé la capitale politique du Cameroun. Une route de 80 km permet de relier Bertoua au chemin de fer Transcamerounais, plus précisément à la gare de Belabo, ville champignon créée par le passage ferroviaire. Bertoua occupe par ailleurs une position charnière et de carrefour pour tous les flux de communication en provenance d'une part des régions de l'Est, de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême Nord du Cameroun, et d'autre part, des pays voisins tels que : la RCA et le Congo. Une route bitumée de 260 km sépare Bertoua de la frontière centrafricaine en passant par Garoua Boulai et une route en terre de 200 km qui la sépare de Batouri.

Capitale de la plus grande région forestière du Cameroun, la situation géographique de la ville de Bertoua fait d'elle le principal pôle de développement de la région.

Sur le plan démographique, la ville de Bertoua qui draine les habitants des Régions septentrionales et des pays voisins, est la plus peuplée de la partie Est du Cameroun. Elle constitue une étape importante des migrants de l'hinterland qui s'étend sur les départements de la Kadey, de la Boumba et Ngoko, du Haut-Nyong et du Nyong et Mfoumou, et qui s'y arrêtent quelques temps, voir des années, avant de poursuivre l'aventure vers Yaoundé, Douala, les pays voisins ou l'occident.

La **carte** ci-dessous présente la situation des Communes d'arrondissement de Bertoua 1^{er} et Bertoua 2^{ème} dans la ville de BERTOUA où se localisent les différentes voiries en étude.





Climat

Précipitations

La ville de Bertoua est située dans la zone de forêt humide. Cette zone est caractérisée par un climat subéquatorial (tropical de transition) de type Congo-guinéen, avec deux saisons sèches alternant avec deux saisons de pluies : une petite saison sèche de juillet à août ; une grande saison des pluies de septembre à novembre ; une grande saison sèche de décembre à février et une petite saison des pluies de mi-mars à juin. La pluviométrie moyenne varie entre 1500 et 2000 mm par an.

Température

Selon Olivry, 1986, la température moyenne annuelle est de l'ordre de 24°C. Les moyennes mensuelles oscillent entre 18,4°C et 27°C. Les écarts diurnes mensuels montrent tous un minimum au mois de juillet ou août et un maximum qui se déplace de janvier vers mars en allant du Sud au Nord. L'amplitude thermique observée est en moyenne de 2,9°C.

Humidité relative

L'humidité relative de l'air varie en fonction du temps, elle est de : 97 % à 6 h (matin), 67 % à 12 h (midi) et 82 % à 18 h (soir).

Relief

Le relief de la ville de Bertoua est relativement peu accidenté et est constitué d'une série de collines et de vallées. Les différences d'altitudes du site sont de moins de 30 m autour d'une altitude moyenne de 650 m.

Réseaux Divers

Etat Des Lieux

Sur les différents itinéraires (voies) concernés par le projet, plusieurs types de réseaux appartenant à divers concessionnaires ont été identifiés. Ces réseaux seront déplacés ou préservés en fonction des exigences du projet. Ainsi les réseaux suivants ont été détectés :

- des réseaux hautes tensions d'électricité d'ENEO,
- des réseaux basses tension d'électricité d'ENEO,
- un réseau de transport d'eau potable de CAMWATER,
- un réseau de distribution d'eau potable de CDE,
- un réseau de téléphonie de CAMTEL,
- un réseau de fibre optique de MTN,
- un réseau de fibre optique de NEXTEL.

L'éclairage public

Les **voies E et L** sont les seules qui disposent des éléments visibles de réseau d'éclairage public sur candélabre ayant fonctionnés par le passé (Fig. 11).



Fig. 11 : candélabre d'éclairage public non fonctionnel sur la voie E

Quelques foyers d'éclairage public à énergie solaire (réalisé par des particuliers ou associations) sont visibles à certains carrefours comme sur les voies 46 et 50

LOT 3 : GAROUA

1) DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les projets d'infrastructures dans le cadre du Programme C2D Urbain « Capitales Régionales » dans la ville de Garoua portent sur deux volets : La voirie et le drainage.

a) Les projets de voirie

Garoua a bénéficié dans le temps de nombreuse infrastructure de voirie, ces équipements se sont détériorés avec le temps et le manque de d'entretien. Leur réhabilitation/construction s'impose donc. Le type des revêtements, les linéaires et les dénominations des différents tronçons concernés par le projet sont répertoriés dans le tableau suivant :

Nom	Itinéraire	Longueur (ml)	Chaussée
<u>Réhabilitation des axes structurants</u>			
E2	BEAC – Pont sur la Bénoué	4 647,81	BCR
Total réhabilitation des axes structurants		4 647,81	
B1	Carrefour Yelwa - Dépôt pétrolier- Carrefour Small	1 897,42	BCR/PAVE
B2	Brasserie – CSI Liddiré - Boulevard présidentiel	1 480,00	BCR
B3	Hôpital régional – C. Pasteur – MINTP	780,39	BCR
B4	PTT – Hôpital régional – Yelwa	1 051,46	BCR
Total desserte de zones d'équipements et d'activités		5 209,27	
<u>Desserte de quartiers denses</u>			
E1	Lamidat - Bachéoré - Lycée Technique	1 938,37	BCR/ PAVE
E4	CICAM - Ecole protestante	1 783,99	BCR
D2	Voie tertiaire Ngalbidjé	1 783,99	PAVE
D3	Voie tertiaire Ouro Ourso	570,00	PAVE
D4	Voie tertiaire Laïndé	753,30	PAVE
D6	Voie tertiaire - Wouro Kanadi	1 116,54	PAVE
D7	Voie tertiaire Djamboutou	1 837,03	PAVE
D8	Voie tertiaire Roumde - adja	1 021,14	PAVE
Total desserte de quartiers denses		10 804,36	
Total composante voirie		20 61,44	

b) Les projets du volet drainage

En réponse à quelques inondations majeures ayant causé beaucoup de dégât dans la ville de Garoua (la dernière date de 2013), la composante drainage a été retenue dans le cadre du Programme. Le tableau ci-après renseigne sur ces drains à réhabiliter/construire :

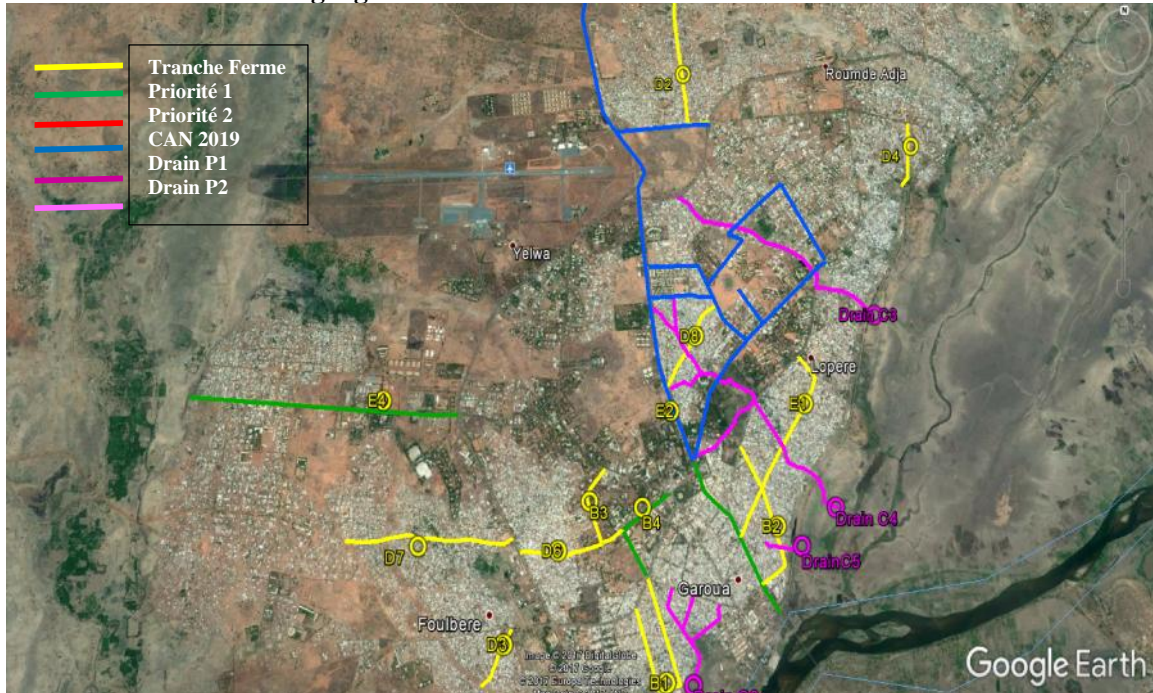
Réf	Tronçon	Linéaire	Matériaux
C3	Marouaré - Direction Sodécoton - Tchaka midari	2 901,70	Béton + Maçonnerie de moellon
C4	Roumdé adja - Bibémiré – Lopéré	5 038,70	
C5	Liddiré	623,08	
C6	Yelwa - Pantami – Haoussaré	2 111,50	
Total composante drainage & dalots		10 674,98	

2) DUREE DES TRAVAUX

La durée d'exécution est fixée à **33 mois**

3) SITE ET AUTRES DONNEES

Carte de localisation sur google earth



POINT SUR LES RESEAUX DES CONCESSIONNAIRES

La réalisation de tout travaux en zone urbaine nécessitant la prise en compte de l'existence des différents réseaux des concessionnaires des services publics (ENEO, CAMWATER, CAMTEL), les répertorier et les déplacer constitue des tâches préalables à tout démarrage des travaux. Ainsi, lors des études, les réseaux suivants ont été détectés et seront déplacés :

- Réseau HT de ENEO,
- Réseau BT de ENEO,
- Réseau de CAMWATER,
- Réseau de CDE,
- Réseau de CAMTEL,
- Réseau de fibre optique des opérateurs de téléphonie mobile (MTN, de NEXTEL....).

DONNEES SUR LE SITE DU PROJET ET LOCALISATION

Le projet se situe dans la ville de Garoua, précisément dans les arrondissements de Garoua Ier et II ième. Garoua est la capitale de la région du Nord du Cameroun et le chef-lieu du département de la Bénoué.

a) CLIMAT

Le secteur concerné par le projet est dominé par un climat tropical de type soudanien plus prononcé au fur et à mesure que l'on avance vers le sud. Il est caractérisé par l'existence d'une longue saison sèche qui va d'octobre à avril et une courte saison des pluies de mai à septembre. La pluviométrie moyenne annuelle est de 1.000 mm de précipitations. Les températures restent élevées avec une moyenne de 28°C et des maximas atteignant 40 à 45°C en avril.

b) RELIEF

De par sa proximité avec le fleuve Bénoué, le relief est composé de la vallée de la Bénoué dans sa majeure partie et le reste est dominé par les plaines et quelques monts.

c) HYDROGRAPHIE

Les Communes d'Arrondissement de Garoua Ier et Iième sont arrosées par la Bénoué appartenant au Bassin du Niger ayant un régime permanent régulé entre autres par le barrage hydraulique de Lagdo dans sa partie avale. Par ailleurs, il existe des mayo ou oueds à régime saisonnier se traduisant dans la plupart des cas par des inondations maintes fois constatées. Les principaux mayo sont : Ngoloungou et Taparé.

d) GEOLOGIE

Les sols sont du type ferrugineux sur socle et grès. On a affaire à des sols très profonds à texture sableuse et de bonnes potentialités avec des terres alluviales le long de la Bénoué en terrain plat.